

# Flash ACCUEIL

N° 53 | 2025

Être  
accueillant-e  
d'enfants  
aujourd'hui  
p. 2

Une qualité d'accueil,  
des perceptions différentes  
p. 11

L'accueil des stagiaires  
en 12 questions  
p. 27

## 8

**POUR LES ENFANTS**  
Et si on jouait à la poupée ?



## 22

**ENVIRONNEMENT**

« Il n'y a pas de mauvais temps,  
il n'y a que des mauvais vêtements »

## 31

**INFOS DU SECTEUR**  
Toute la documentation  
directement accessible  
sur Pro.ONE !



**CONTACT** | flashaccueil@one.be ; 02 542 13 48 **ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO** | BAUCHAU Virginie ; BAUDAUX Anne ; BENZAIK Jordane ; CAMUS Pascale ; COUTEAU Diane Sophie ; GILSON Justine ; GOETGHEBUER Tessa ; GOOSSENS Xavier ; KAIN Florine ; KATAM EFOLOKO Paola ; LO PRESTI Flora ; MARCHAL Laurence ; MARCHAND Brigitte ; PERRIGUEUR Isabelle ; RODIÈRE Kathlyn ; ROTUNNO Cleo ; SONCK Thérèse **REMERCIEMENTS À** | Mme Amant et Mme Bertrand, co-accueillantes à Cérroux-Mousty ; Mme Compère et Mme Demelenne, co-accueillantes à Plainevaux ; Mme Dion, accueillante à Magnée ; Mme Douze, co-accueillante à Isières ; Mme Mengal, accueillante à Rocourt ; Mme Troquette, accueillante à Louveigné ; Mme Vermeulen, accueillante à Wavre ; Mme Baha, accueillante à Clermont - SAE CRPE ; Mme Rausch, accueillante à Bertrix et Mme Dricot, assistante sociale - SAE Le Bilboquet ; Mme Weber, accueillante à Barchon - SAE Accueil des Tout-Petits ; Co-accueil à La Louvière - SAE Pirouline - Pause cartable ; Mme Jamart, directrice - SAE Babysoum à Soumagne ; Mme De Waele, assistante sociale et Mme Mulkers, directrice - SAE Alis à Mons ; Service d'accueil d'enfants de l'ISBW à Rixensart ; Crèche Bébé futé à Incourt ; Crèche du Centre de la petite enfance à Nivelles ; Crèche du CPAS d'Ath ; Crèche du Sacré-Cœur à Uccle ; Crèche Hathi à Uccle ; Crèche Nos graines d'avenir à Hermée ; Crèche Notre Dame des Tout-Petits à Namur ; Mme Didriche, coordinatrice - asbl COSEGE ; Mme Spiesschaert et Mme Zachlod, psychologues cliniciennes **REMERCIEMENTS AUX COMITÉS DE RÉDACTION ET DE RELECTURE** | **MISE EN PAGE** | Dufasne Maité **TIRAGE** | 4.300 exemplaires **E.R.** | ONE Chaussée de Charleroi 95 ; 1060 Bruxelles +32 (0)2 542 12 11 ; info@one.be ; D/2025/74.80/22 ; numéro maufact DOCBR0042

# ÉDITO

## VOTRE REVUE ÉVOLUE !

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nul doute que vous l'avez reconnu, votre Flash Accueil, malgré sa métamorphose ! Sa dernière coupe datant de 2012, il était temps de lui offrir une mise en beauté plus moderne et attractive. Nous l'avons orné d'une nouvelle palette de rubriques, aux nuances plus claires et dans des tons plus percutants. Notre objectif : améliorer votre expérience de lecture.

Le Flash Accueil est désormais vêtu d'une couverture simplifiée, où sont épinglées deux à trois suggestions d'articles. La suite du programme vous est dévoilée au fil des deux pages du sommaire. Redécouvrez l'incontournable édito, teinté de l'actualité saisonnière, vous voilà plongés au cœur du numéro.

Celui-ci se décline au travers de rubriques mêlant pièces fortes, intemporelles et tendances. *Au quotidien* et *Zoom sur* au placard, nous vous proposons dorénavant trois rubriques inspirées

du triangle *professionnels – enfants – parents*. *Pratiques et métiers* est centrée sur vous, les professionnels des milieux d'accueil, sur votre travail en équipe, votre dynamique de projet, les formations qui s'offrent à vous... *Pour les enfants* vous renseigne sur le développement des tout-petits, dans ses dimensions psychopédagogiques, affectives, comportementales, cognitives, sociales et motrices. *Avec les familles* vous donne notamment à voir ce qui peut être mis en place pour améliorer les relations avec les parents. *Actualité* et *À épingler* sont maintenant rassemblées dans les *Infos du secteur*, tandis que des contenus de taille réduite, rapides à consulter, vous sont proposés dans toutes les rubriques.

Le Flash Accueil reste votre revue de référence dans le secteur de l'accueil de la petite enfance. Gageons que ces retouches vous guident encore mieux dans votre lecture et dans votre réflexion.

**Jordane BENZAIER,**  
Pour l'équipe du Flash Accueil

## ET AUSSI

### P. 02 PRATIQUES ET MÉTIERS

Être accueillant-e d'enfants aujourd'hui

Devenir accueillant-e salarié-e

### P. 11 AVEC LES FAMILLES

Une qualité d'accueil, des perceptions différentes

« À la recherche d'une place d'accueil pour votre enfant ? »

### P. 14 ACCESSIBILITÉ

Comment la Garantie européenne pour l'Enfance se décline-t-elle dans les milieux d'accueil ?

### P. 18 ÉVEIL CULTUREL

Raconte-moi un livre...

### P. 19 SANTÉ

La gale en milieu d'accueil : nouvelles recommandations

« La santé de votre enfant en milieu d'accueil »

### P. 27 JURIDIQUE

L'accueil des stagiaires en 12 questions

### P. 31 INFOS DU SECTEUR

Se connecter sur Pro.ONE en toute sécurité

### P. 34 RECETTES

Des goûters acidulés à la rhubarbe



OFFICE DE LA NAISSANCE  
ET DE L'ENFANCE

SUIVEZ-NOUS SUR  
NOS RÉSEAUX



# ÊTRE ACCUEILLANT·E D'ENFANTS AUJOURD'HUI

TÉMOIGNAGES

PRATIQUES  
ET MÉTIERS

**Accueillir de jeunes enfants, seule ou en duo, est un métier à part entière. Varié, il demande de déployer de nombreuses compétences, ancrées dans une formation initiale et continue solides. Plusieurs professionnelles vous livrent leurs témoignages de l'accueil « familial ».**

L'accueillante d'enfants (m/f/x) assure la prise en charge professionnelle<sup>1</sup> de 4 enfants<sup>2</sup> équivalents temps plein et de 5 enfants présents simultanément, à son domicile ou dans un lieu adapté à cet accueil. Une formation initiale reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles est nécessaire à l'exercice de la profession. Ce métier requiert beaucoup de patience, d'empathie et de créativité, au même titre que l'ensemble des professionnels de l'accueil de la petite enfance. Ces derniers jouent un rôle essentiel dans le développement des jeunes enfants, en leur offrant un environnement sécurisant et stimulant. Ils permettent également aux parents d'exercer sereinement leurs activités.

## L'enfant au centre des missions<sup>3</sup>

La professionnelle (m/f/x) accueille les enfants en assurant l'inclusion de tous, dans une logique de partenariat avec les familles. Elle organise une période de familiarisation, individuellement pour chaque enfant et ses parents. Elle prend en charge et encadre des enfants en veillant à répondre à leurs besoins quotidiens. L'accueillante veille à respecter le rythme de chacun, son autonomie, sa liberté de mouvement. Elle contribue à son bien-être, ainsi qu'à son développement global, tant au niveau physique, psychologique, cognitif, affectif que social. Son projet d'accueil guide au quotidien ses pratiques centrées sur l'enfant et sa relation aux parents. L'accueillante veille en outre à l'entretien des locaux et des équipements afin

de garantir un environnement sain et sécurisé pour les enfants et pour elle-même.

*« Mon métier a un sens profond, principalement ancré dans le désir de contribuer au bien-être des enfants. Chaque enfant bénéficie d'une attention particulière, dans l'adaptation des repas, le suivi de son sommeil, la liberté de planifier des activités en fonction des envies et besoins, sans être soumis à des horaires rigides. Aussi, les sorties en extérieur peuvent être organisées à tout moment, selon les opportunités et le temps disponible.*

*J'apprécie aussi de faire avec les enfants que j'accueille des activités qui sortent du commun, comme l'animation sur tapis d'éveil fabriqués de mes propres mains (tapis bavards), les lectures imagées où je tisse les personnages repris dans celles-ci et ce, afin d'allier la lecture et le sens du toucher. J'apprécie d'ajouter à ce genre d'activité les chansons qui sont dans la même thématique. Ces activités sont souvent le fruit du temps et de l'attention que je peux consacrer à chaque enfant, dans une logique de développement et d'éveil.*

<sup>1</sup> Arrêté du 2 mai 2019 du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s.

<sup>2</sup> De la fin du congé de maternité jusqu'à l'entrée à l'école.

<sup>3</sup> Voir Les Profils de fonction des (co)-Accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s et du personnel d'accueil des enfants des SAE, ONE 2020.

*La lecture prend une place essentielle dans mon travail, c'est ce qui fait ma particularité en tant qu'accueillante ».*  
**Christelle Rausch, accueillante d'enfants salariée du SAE Le Bilboquet, Luxembourg**

*« J'ai lu un article super chouette d'une assistante maternelle en France. Quand on lui demande quel est son métier, elle dit qu'elle est bâtisseuse de cathédrales. Elle fait l'analogie avec les métiers de la construction. Trois ouvriers montent un mur de briques et on leur demande ce qu'ils font. Le 1<sup>er</sup> dit qu'il met des briques, le 2<sup>ème</sup> qu'il construit une maison et le 3<sup>ème</sup> qu'il construit une cathédrale. C'est aussi la manière dont nous parlons du métier qui le valorise. Elle dit qu'elle en fait des gens extraordinaires, qu'elle construit l'avenir des enfants ».*  
**Catherine Mulkers, directrice du SAE Alis, Hainaut**

### Qualités essentielles de l'accueillante

*« Il faut avoir plusieurs qualités et compétences pour pouvoir faire ce métier : être créative, organisée, dynamique, faire preuve d'empathie, de diplomatie et d'adaptation... Il faut également faire preuve de patience, tant envers les parents qu'envers les enfants accueillis. Être diplomate (factuelle) dans la gestion des conflits. Prendre du recul avec certaines situations et se "blinder" face aux éventuelles critiques, remarques reçues de la part des parents. S'adapter à chaque famille, tout en faisant respecter les règles de vie de collectivité. Faire la différence entre la vie privée et la profession : être disponible et souriante chaque jour pour les enfants accueillis ».*  
**Gaëlle Bertrand et Stéphanie Amant, co-accueillantes d'enfants indépendantes, Brabant wallon**

*« Patience, organisation, compréhension et conciliation entre les demandes des parents et ce qui est faisable. L'accueillante doit également faire preuve de douceur pour les enfants en étant quand même ferme pour fixer les limites du milieu d'accueil et du vivre ensemble ».*  
**Géraldine Weber, accueillante d'enfants salariée du SAE Accueil des Tout-Petits, Liège**

*« C'est un métier où si vous n'êtes pas bien, vous ne pouvez pas tirer la tête. Les enfants le voient tout de suite, ça va inquiéter la famille et l'accueil ne va pas bien se passer. Même si la journée a été hyper fatigante, il faut rester souriantes, en pleine forme. C'est un métier, je trouve, qui mériterait d'être catégorisé dans les métiers pénibles, pas parce que l'accueil d'un enfant serait pénible, mais parce que ce métier requiert énormément de capacités, de savoir-être, de savoir-faire et une bonne dose de psychologie par-dessus pour que tout le monde se sente bien. Il faut des trésors de patience, d'imagination, d'organisation. C'est vraiment un métier extraordinaire ».*  
**Catherine De Waele, assistante sociale du SAE Alis, Hainaut**

### Différents statuts

Si les missions sont les mêmes pour chaque accueillante, il existe cependant plusieurs statuts pour exercer ce métier.

**L'accueillante d'enfants indépendante** est son propre pouvoir organisateur. Elle est seule responsable du bon fonctionnement de son milieu d'accueil et du respect des réglementations. Elle s'occupe également de sa gestion administrative. Elle s'engage envers les parents au travers du respect des modalités du contrat d'accueil. Elle fixe ses horaires ainsi que son tarif, librement.

**L'accueillante d'enfants salariée** est employée par un Service d'accueil d'enfants, qui est le Pouvoir organisateur. Celui-ci assure l'engagement des accueillantes, gère l'aspect administratif, dont les inscriptions des enfants, et perçoit la participation financière des parents calculée en fonction de leurs revenus. Le Service fournit un équipement de base à l'accueillante. Celle-ci est tenue de respecter son règlement du travail et est rétribuée selon un barème.

**L'accueillante d'enfants conventionnée** dépend également d'un Service avec lequel elle est liée par une convention. Elle reçoit une autorisation de l'ONE. Elle perçoit une indemnité journalière via le Service en fonction de la présence des enfants. L'accès à ce statut est désormais limité au seul remplacement dans un co-accueil conventionné.

### Conciliation vie privée et vie professionnelle

Le métier d'accueillante d'enfants peut être exigeant en termes de temps et d'énergie. Il est donc essentiel de trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Cela passe notamment par une bonne organisation et, un aménagement clair des espaces du domicile pour la partie professionnelle et la définition de limites adaptées au cadre professionnel (ex : *comment réagir à une sollicitation non urgente d'un parent en dehors des heures d'accueil ?*). L'accueil des enfants peut aussi se faire dans un local qui n'est pas l'habitation de l'accueillante.

*« Les horaires d'ouverture et de fermeture de mon milieu d'accueil sont établis en fonction de mon organisation privée. La maison est aménagée afin de séparer au mieux la partie professionnelle et privée durant les heures d'accueil. Les parents sont priés de rester du côté aménagé pour l'accueil ».*  
**Jacqueline Vermeulen, accueillante d'enfants indépendante, Brabant Wallon**

*« Cela est plus facile pour moi car le milieu d'accueil ne se trouve pas dans mon habitation privée. Mais il y a toutefois, des moments, où après les heures d'accueil des enfants, il faut prévoir du temps pour faire le ménage, les courses et la partie administrative ».*  
**Stéphanie Amant, co-accueillante d'enfants indépendante, Brabant wallon**



« Il y a une facilité pour arriver sur le lieu de travail (puisque l'accueil se fait dans l'annexe de l'habitation personnelle) et cela se passe dans des pièces distinctes de la partie privée. Par contre, cela n'a pas toujours été facile au départ pour la différenciation : mes enfants n'ont pas tout de suite compris que j'étais sur mon lieu de travail ». **Gaëlle Bertrand, co-accueillante d'enfants indépendante, au Brabant wallon**

« Dès le début de l'activité, on accompagne les accueillantes pour maintenir cette harmonie vie privée – vie professionnelle : ne pas se laisser envahir mais ne pas non plus avoir une position trop rigide. Il faut garder une certaine souplesse dans le métier, sinon on tombe sur quelque chose qui est intransigeant et qui ne répond pas aux besoins des familles. C'est important de voir avec elles comment les accompagner individuellement, chacune avec leur tempérament, leur caractère, leurs forces et leurs faiblesses ». **Catherine Mulkers, directrice du SAE Alis, Hainaut**

## Relation avec les familles

La relation entre l'accueillante et les familles est essentielle pour le bien-être de l'enfant. Celle-ci se construit tout au long du séjour de l'enfant.

« En tant que salariée, je reçois la demande [du parent] directement et je la renvoie vers mon Assistante sociale. Je rencontre les parents quand ils viennent visiter le milieu d'accueil et je leur transmets mon projet d'accueil. Celui du Service, plus général, est transmis par l'assistante sociale. La signature du contrat et l'aspect financier se passent entre le Service et les parents.

Le point crucial pour moi, c'est la familiarisation qui permet de construire ce sentiment de confiance triangulaire entre nous, le parent et bébé. Je réalise l'anamnèse d'entrée pour recueillir les habitudes de vie du bébé, entendre les demandes des parents... sans jugement aucun, pour que bébé

se sente rassuré et bien en confiance ». **Géraldine Weber, accueillante d'enfants salariée du SAE Accueil des Tout-Petits, Liège**

« L'important, c'est une bonne communication avec les parents, être disponible pour leurs questions, établir une relation de confiance et prévoir un moment assez long pour la période de familiarisation afin de faire connaissance avec l'enfant et ses parents ». **Florence Troquette, accueillante d'enfants indépendante, Liège**

Informers les parents des observations quotidiennes sur leur enfant permet aux familles de se sentir impliquées dans la vie au sein du milieu d'accueil, et leur renvoie qu'une attention bienveillante a été portée à leur enfant.

« Mon métier me permet d'apporter une sécurité aux parents qui peuvent travailler sereinement, grâce à la relation de confiance que nous tissons avec eux au fil du temps ou parfois même dès les premiers temps de familiarisation. Cela est important car les familles sont aussi un bon allié pour ma réputation et la publicité positive de mon activité d'accueillante.

La reconnaissance des familles qui me confient leurs enfants est une forme de proximité unique, bien différente de celle observée en crèche. C'est un contact direct, intime, mais cela nécessite aussi d'établir des limites, notamment concernant l'accès à mon domicile privé.

J'accorde beaucoup d'importance à la communication avec les parents. Je prends le temps d'échanger oralement avec chaque parent au moment du retour de leur enfant. Le carnet de communication personnalisé devient, en fin d'accueil, un véritable souvenir des premières années de vie des enfants et un moyen de se remémorer les moments forts passés ensemble ». **Christelle Rausch, accueillante d'enfants salariée du SAE Le Bilboquet, Luxembourg**

## Difficultés du métier

« En tant qu'accueillante d'enfants indépendante, il faut savoir jongler avec la comptabilité, les démarches en ligne pour les attestations fiscales par exemple. La paperasse est fastidieuse [...] ». **Géraldine Weber, accueillante d'enfants salariée du SAE Accueil des Tout-Petits, Liège, anciennement Accueillante indépendante**

« Les plus grandes difficultés que j'ai rencontrées depuis le début de mon activité ont toujours concerné la relation avec les parents. Créer du lien avec un enfant avec lequel on passe jusqu'à 10h par jour est très simple. En créer avec le parent que l'on croise parfois maximum 2x 5 minutes par jour est parfois plus compliqué [...]. L'essentiel pour moi, d'un bon accueil, réside dans la communication avec le parent et avec l'enfant, quel que soit son âge. C'est dans l'échange que se construit le lien. Si le parent est en confiance, il en sera de même pour l'enfant et l'accueil en sera d'autant plus facilité ». **Adèle Dion, accueillante d'enfants indépendante, Liège**

C'est aussi, « l'autorité face à certains parents afin de faire respecter les points du contrat d'accueil sans frustrer ceux-ci, heureusement c'est rare que j'y sois confrontée ». **Laura Mengal, accueillante d'enfants indépendante, Liège**

« Je constate que les parents et la société s'expriment de plus en plus en termes de droit, plus de devoir. Le niveau d'exigence des parents est plus important qu'avant. Il y a plus d'individualisme en général : on attend du service et des accueillantes, qu'ils répondent aux besoins du parent. Il ne faut pas faire de généralité, globalement les parents sont quand même plus centrés sur les besoins de l'enfant mais ils sont également perdus quant aux moyens de favoriser l'autonomie de l'enfant. [...] Le parent attend tout de l'accueillante et il est parfois difficile de leur expliquer que les pratiques du milieu d'accueil ne sont pas celles de la maison ». **Rachel Jamart, directrice du SAE Babysoum, Liège**

« Certaines accueillantes le disent : des familles se permettent des choses avec une accueillante qu'ils ne se permettraient pas dans une crèche, par exemple les arrivées tardives, le choix des repas... Parce que l'accueillante travaille chez elle, les règles de vie ne sont pas forcément considérées comme importantes. Alors que ces mêmes personnes, en crèche, vont spontanément respecter [les règles], parce que l'enseigne « crèche » a une signification et un cadre beaucoup

plus clairs dans l'esprit des parents. Ces parents ne font pas pour mal faire. Le métier reste mal connu, ça reste encore « quelqu'un qui reste chez elle », qui « s'amuse bien ». La gestion derrière, la logistique qu'une accueillante a pour que sa journée se déroule bien, ce n'est pas présent dans l'esprit du public. Nous travaillons, en collaboration avec les accueillantes, pour informer bien en amont les familles de ce qu'est un accueil chez une accueillante d'enfants ». **Catherine De Waele, assistante sociale du SAE Alis, Hainaut**

« Leur principale difficulté, c'est qu'elles ne peuvent pas avoir un interlocuteur avec elle sur place, dans la minute, qui peut régler la situation, contrairement à une puéricultrice dans une crèche où il y a des collègues, une équipe ou la direction qui est là. Nous sommes vraiment dans une gestion à distance qui complexifie le travail. Donc, des trésors d'organisation s'avèrent nécessaires pour rester toujours disponibles ». **Catherine Mulkers, directrice du SAE Alis, Hainaut**

### Travailler seule... réfléchir à plusieurs

Même si l'accueil demeure un métier solitaire au quotidien, les tables rondes d'échanges de pratiques, les moments de formation, les rencontres informelles entre accueillantes, les partenariats locaux sont autant d'occasions qui permettent aux accueillantes de maintenir un lien avec « l'extérieur », avec d'autres professionnels.



Ces échanges alimentent la réflexion, contribuent au développement de la qualité d'accueil, permettent de poser des regards croisés sur une même situation, tout en offrant la possibilité aux accueillantes de se sentir écoutées et légitimes d'exposer les difficultés rencontrées.

« C'est lors des formations que je rencontre des collègues. Sinon, le travail reste solitaire. Je n'ai pas besoin de plus. Je m'entends très bien avec les parents, mon assistante sociale est disponible en cas de besoin... et j'ai une vie après ma journée de travail ! » **Géraldine Weber, accueillante d'enfants salariée du SAE Accueil des Tout-Petits, Liège**

« Durant notre parcours professionnel, nous sommes amenées à suivre des formations. Ces moments nous permettent de rencontrer d'autres accueillantes et des personnes travaillant dans le domaine de la petite enfance et d'échanger sur nos pratiques. Nous suivons ces formations durant 3 à 4 fois sur l'année (cela dépend des modules). De plus, de manière spontanée, nous avons des contacts avec des accueillantes de la région ». **Gaëlle Bertrand et Stéphanie Amant, co-accueillantes d'enfants indépendantes, Brabant wallon**

« J'ai régulièrement des échanges, particulièrement avec une accueillante. On se voit, on se téléphone, on va ensemble aux formations. On s'organise des moments d'échanges avec d'autres accueillantes, avec mon réseau de puéricultrices avec qui j'ai fait mes études et celles avec qui j'ai travaillé. Cela se met en place naturellement et régulièrement ». **Laura Mengal, accueillante d'enfants indépendante, Liège**

## Collaborations avec l'Agent conseil ONE ou le travailleur psychomédicosocial du Service

Le travailleur social (m/f/x) du Service ou l'Agent conseil (m/f/x) accompagnent l'accueillante dans le développement d'un accueil de qualité et ce, dans le respect du maintien des conditions d'autorisation. Ils soutiennent et conseillent les accueillantes dans leurs pratiques au travers de visites et d'autres contacts réguliers (téléphone, mail, organisation de tables rondes...)

### POUR ALLER + LOIN

→ Retrouvez des formations continues dans le catalogue de l'ONE sous l'axe 10 – Travail avec les familles et les partenaires.



« [...] Elle [mon Agent conseil] m'a apporté son observation, ses arguments, afin de m'offrir l'idée de faire évoluer mon milieu d'accueil ». **Laura Mengal, accueillante d'enfants indépendante, Liège**

« Durant cette année, nous avons vécu une mauvaise expérience avec les parents d'un enfant accueilli. Nous nous sentions démunies pour résoudre cette situation seules et nous avons fait appel à notre Agent conseil. Celle-ci nous a soutenues et aidées dans nos démarches pour échanger avec les parents de manière factuelle. Elle a été présente et disponible du début à la fin de la résolution de la situation. En se sentant soutenues, entendues dans nos démarches, cela nous a permis de pouvoir mettre un terme à cette situation qui nous paraissait complexe ». **Gaëlle Bertrand et Stéphanie Amant, co-accueillantes d'enfants indépendantes, Brabant wallon**

« Pouvoir discuter d'une difficulté, sans crainte d'être jugée et obtenir des pistes ou le cas échéant, de l'aide ». **Jacqueline Vermeulen, accueillante d'enfants indépendante, Brabant Wallon**

« Être à l'écoute (dans les 2 sens). Pouvoir être écoutée/ entendue dans une relation de confiance. Avoir de bons conseils/idées pouvant nous aider à nous améliorer ». **Florence Troquette, accueillante indépendante, Liège**

« L'assistante sociale est un soutien moral pour l'accueillante lorsque des soucis sont rencontrés avec des parents, en fonction des besoins au moment-même ou encore parfois à titre plus privé. Il s'agit toujours de réadapter, échanger davantage quand une difficulté est rencontrée dans l'intégration et l'évolution de l'enfant au sein du milieu d'accueil.

La gestion administrative, réalisée par l'assistante sociale, permet à l'accueillante de se concentrer davantage sur la qualité de l'accueil au quotidien en plaçant l'enfant au centre de ses préoccupations professionnelles. Bien souvent, l'assistante sociale est un relais entre les parents et l'accueillante.



Rares sont les parents qui font part directement de leurs difficultés sociales ou financières au service social. Ils apprécient se confier à l'accueillante qui connaît l'enfant dans sa globalité et qui deviendra le relais entre eux et le service. Finalement, il s'agit d'une transparence entre les parties. L'une peut donc devenir le relais de l'autre en lui transmettant l'information et veiller à trouver des solutions propices à une évolution positive de l'enfant en tenant compte de l'histoire personnelle de sa famille et des besoins de chacun. » **Hélène Dricot**, assistante sociale du SAE Le Bilboquet, Luxembourg

## Un métier en pénurie...

Force est de constater que le nombre d'accueillantes d'enfants diminue au fil des ans.

C'est pourquoi, l'Enseignement, les Fédérations, l'ONE... s'inscrivent dans une démarche de soutien et de valorisation des métiers de l'accueil de la petite enfance.

Ils contribuent au développement d'une offre de formation initiale de qualité, en partenariat avec les réseaux de l'enseignement de plein exercice et d'alternance. De même, des campagnes d'information sont lancées afin de promouvoir les métiers de l'accueil de la petite enfance et qui sait...éveiller de nouvelles vocations et motivations professionnelles.

Si le métier requiert le déploiement de nombreuses compétences, il permet d'offrir aux plus jeunes enfants un encadrement de qualité et contribue de la sorte à favoriser leur plein développement et épanouissement.

« Ce que ce métier m'apporte de positif au quotidien, c'est de voir les enfants grandir, s'épanouir et se préparer à entrer à l'école. En fin d'accueil, c'est une immense satisfaction pour moi de les voir prêts pour leur avenir d'enfants et leurs futurs apprentissages. Je peux l'observer à la fois dans leur écoute, leur autonomie, et la manière dont ils abordent et voient le monde dès leur jeune âge. Cette étape de transition et de départ est toujours une grande fierté pour moi, car je sens que j'ai bien rempli mon rôle d'accueillante ». **Christelle Rausch**, accueillante d'enfants salariée du SAE Le Bilboquet, Luxembourg

**Virginie BAUCHAU et Flora LO PRESTI**,  
Agents conseil au Brabant wallon et à Liège

**Jordane BENZAIK et Florine KAIN**,  
Supports communication à la Direction  
de la Coordination Accueil



**DEVENIR**

## ACCUEILLANT·E SALARIÉ·E

**ACCUEILLANT(E)  
D'ENFANTS  
À DOMICILE**

**EST UN JOB  
POUR VOUS...**

**... SI VOUS AVEZ L'ÂME  
D'UN BÂTISSEUR D'AVENIR**

 [devenir-accueillant.be](http://devenir-accueillant.be)

UNE INITIATIVE DE:   

AVEC LE SOUTIEN DE:  

Depuis novembre 2024, la COSEGE et différents représentants du secteur des Services d'accueil d'enfants ont lancé une campagne pour promouvoir le métier d'accueillante d'enfants (m/f/x). Celle-ci a pour objectifs de rendre visible le métier, de contribuer à le valoriser, d'informer sur les conditions d'exercice de ce métier et de favoriser le recrutement de nouvelles accueillantes.

- Découvrez le site web de la campagne : [www.devenir-accueillant.be](http://www.devenir-accueillant.be).

Service Supports de la Direction  
Coordination Accueil de l'ONE

# ET SI ON JOUAIT À LA POUPÉE ?

POUR LES  
ENFANTS

Vers deux ans, les enfants commencent à développer des jeux de rôles ou jeux d'imitation ou encore jeux symboliques. Ce développement se réalise en parallèle avec le début de leur socialisation et le recours de plus en plus présent au langage oral dans les échanges avec les autres enfants et avec les adultes.

Parmi les objets soutenant ce type de jeu, les poupées sont des supports intéressants pour les enfants parce qu'elles leur permettent de s'identifier, de rejouer des vécus connus, de les transformer, de changer de rôle (faire comme si, se mettre à la place...) ou encore d'exprimer des émotions, des tensions, et de mobiliser le langage de la vie quotidienne ainsi que les codes sociaux<sup>1</sup> qu'ils ont déjà intégrés...

## Quelles poupées choisir ?

### Des poupées ajustées à la taille des enfants

- Avant un an, l'enfant n'est pas dans le jeu symbolique : l'enjeu est de manipuler, d'attraper, de tenir. La poupée est donc utilisée comme une peluche, un doudou...
- Les plus petits formats de poupons conviennent très bien aux plus jeunes enfants dès un an et plus. Ces poupées 1<sup>er</sup> âge ont une tête en plastique et le plus souvent le corps tout en tissu ; leur poids est léger et permet d'éviter de se faire mal en cas de chute sur l'enfant.
- Par la suite, il est intéressant d'avoir des poupées de taille différente (minimum 30 cm jusqu'à 60 cm). Leur corps est mou et la tête, les bras et les jambes sont en plastique.
- Les poupées dont le corps est rigide ou qui peuvent rester dans une position sont à réserver aux enfants au-delà de trois ans...

En fonction de la composition du groupe, il y a donc lieu d'avoir des poupées de différentes tailles.

### Des poupées qui reflètent la diversité du groupe ? De la société ?

Dans un milieu d'accueil, il est important d'avoir une variété de poupées : avec ou sans cheveux... des poupées filles/garçons ou encore neutres de genre, des poupées aux traits ethniques différents (aujourd'hui, il en existe de toutes sortes). Il est possible aussi de réaliser des poupées en tissu soi-même pour représenter chaque enfant accueilli, elles permettront d'autres exploitations par la suite.

### Faut-il habiller les poupées ?

Le plus souvent, pour les poupées « premier âge », l'habit fait partie du poupon (on ne peut pas l'enlever). Pour les enfants plus grands (18 mois-2 ans), il est intéressant que les poupées soient habillées : cela donne envie de découvrir ce qu'il y a en-dessous, d'exercer la motricité fine. Cependant, les enfants de cet âge ont plus de facilités à les déshabiller qu'à les rhabiller. À nouveau, les habits peuvent refléter différents aspects ethniques (imprimés, foulards, accessoires...) et nourrir le sentiment d'appartenance de l'enfant et du respect de sa culture par le lieu d'accueil.

<sup>1</sup> Codes sociaux c'est-à-dire un ensemble de signes, de formules de langage, de signaux corporels, qui sont émis par les individus pour marquer leur appartenance à un groupe, à une communauté ou à une classe sociale et pour y être acceptés. Ceux-ci se traduisent par une manière de parler (mots, tics de langage...), d'exprimer ses émotions (mimiques sur le visage), par des pratiques, des comportements.



## L'importance de la mise en scène du contexte de jeu

L'enfant cherche à reproduire, à imiter l'adulte. C'est pourquoi les accessoires à proximité sont fondamentaux : les objets qui permettent de donner à manger<sup>2</sup>, de promener (buggy, panier, et aussi camion<sup>3</sup> ...), de soigner une blessure (gant de toilette, compresses, stéthoscope, bandage...), de laver (essuie, gant de toilette, bassin/baignoire, eau et savon, brosses à cheveux ou à dents, petits langes, habits, foulards...), de mettre au lit (couffin, lit, drap/couverture...), de raconter une histoire (la possibilité pour l'enfant d'utiliser des livres, d'aller dans le coin bibliothèque avec la poupée). En fonction du nombre d'enfants, il peut être intéressant de prévoir deux endroits distincts : cela permet à plus d'enfants de s'impliquer, de ne pas se gêner, de diminuer les conflits.

Comme pour d'autres types d'activités, la mise en scène invite à l'action, à toucher, à créer. C'est ce qu'on appelle l'**affordance**<sup>4</sup>. « *Que nous soyons un singe, une limace ou un homme, le monde nous parle, nous appelle, nous invite. Mais bien évidemment il ne le fera pas de la même façon. Lorsque nous regardons notre environnement, nous sommes en dialogue avec lui, un dialogue muet mais bien réel, combinant les propriétés de ce qui est perçu toujours en référence avec celui qui les perçoit* »<sup>5</sup>. L'enfant peut investir les différentes propriétés des objets pour autant qu'on lui laisse le temps de les explorer, ou encore qu'il ait l'expérience de ceux-ci. À noter, ces expériences peuvent se dérouler dans des contextes plaisants ou non.

<sup>2</sup> Les objets de la dinette sont souvent trop petits pour les jeunes enfants : il est utile de privilégier quelques objets de la vie courante que l'enfant peut mieux saisir : biberon, bavoir, cuiller, assiette, gobelet, essuie, nappe, table, chaise ou fauteuil pour s'asseoir, cuisine, tablier...

Deux exemples :

- Quand l'enfant de 2-3 ans reçoit le kit du petit médecin en cadeau, il sait que l'extrémité des branches du stéthoscope se placent dans les oreilles, que l'embout rond sert à écouter le cœur, en effet, il a déjà vécu l'expérience de cette situation.
- Quand le jeune enfant découvre pour la première fois le matériel de peinture, il l'observe, ne sait pas encore comment l'utiliser, à quoi cela peut servir... **Il n'a pas encore de pratique sociale de référence<sup>6</sup> par rapport à ces objets.** L'observation des autres, son exploration prudente ou non des matériaux, l'accompagnement des adultes (leur autorisation) lui permettront de découvrir le plaisir ou non de toucher la matière, de laisser une trace, de choisir telle ou telle couleur, d'utiliser ces doigts, un pinceau, un rouleau...

Les accessoires nourrissent l'imaginaire, invitent à expérimenter/essayer, permettent de s'identifier à un adulte connu. Au travers de son imitation, l'enfant nous partage sa compréhension du monde, utilise les mots dans les échanges avec la poupée ou encore avec d'autres enfants...

<sup>3</sup> Même si cela étonne l'adulte : le jeu peut rester dans le registre symbolique mais il peut aussi se transformer en jeu de déplacement ou de manipulation...

<sup>4</sup> Concept développé par James et Eleanor Gibson plus de détails dans Rochegude, A.-S. (2022), *Théorie de l'affordance, transformer le quotidien en crèche*, Savigny-sur-Orge : Duval.

<sup>5</sup> Op. cité, p.18.

<sup>6</sup> La notion de « pratique sociale de référence » a été proposée par J.-L. MARTINAND (chercheur en sciences de l'éducation, il désigne ainsi toutes les situations sociales, vécues, connues ou imaginées, auxquelles peut se référer un élève pour donner du sens à ce qu'il apprend.





## La sortie des poupées

Très souvent, les poupées sont des objets qui sont peu proposés pour les jeux à l'extérieur. Pourquoi ? Est-ce lié au fait que les adultes privilégient à l'extérieur des objets pouvant subir des intempéries ? Qu'est-ce qui empêche de les ranger sous un préau ? Dans une cabane ? Entre deux activités ? Pourquoi ne peuvent-elles pas participer à la promenade avec les enfants ? D'autant plus que pour s'identifier aux situations réelles, il est bon de se rendre compte que les buggys, les poussettes, les sacs, sont davantage utilisés par les adultes pour promener les enfants dehors !

Ces questions gagnent à être travaillées en équipe car elles concernent la cohérence des pratiques entre professionnels et les possibilités d'exploration offertes chaque jour.

## Les places de l'adulte

Les meilleures places de l'adulte dans le jeu imaginaire sont celles de la création, de la mise en scène (préalablement à l'arrivée de l'enfant) et de l'observation à distance. Cette dernière permet de découvrir comment l'enfant investit un espace/le matériel mis à disposition, de RE-mettre en scène des objets, d'en envisager d'autres pour enrichir le jeu, de dédoubler des espaces de jeux symboliques...

À distance, il est possible d'observer le jeu imaginaire ainsi créé et d'éviter d'interférer. Les enfants soliloquent<sup>7</sup> souvent dans ce jeu ; si l'adulte intervient, il risque de diriger le jeu par son questionnement et de l'interrompre. L'adulte reste néanmoins disponible : par exemple, si l'enfant souhaite habiller la poupée, il se déplacera vers l'adulte.

Par cette posture d'observateur, l'adulte ne présuppose pas les découvertes et l'expérience de l'enfant : il les soutient par son regard et sa présence et il pourra beaucoup plus facilement par la suite en parler avec l'enfant, raconter des moments choisis avec la famille ou en équipe.

## Jeu de poupées = jeu de filles ?

Il ne faut pas le nier : trop souvent les adultes envisagent ces objets pour les filles et ce dès le plus jeune âge. Les publicités renforcent également cette conception qui renvoie à une vision traditionnelle du rôle des femmes. Affirmons-le très clairement ! Tous les objets et jeux sont possibles pour tous, filles ou garçons. Chacun peut investir toutes les sphères de la vie quotidienne, tous les types d'explorations... Il n'y a pas de rôle prédéterminé qui serait réservé à l'un ou l'autre...

Certaines phrases-réflexes ou certains questionnements provenant des collègues, des familles peuvent déstabiliser. Chacun d'entre nous a intégré des idées toutes faites, des stéréotypes qui méritent d'être déconstruits afin de promouvoir davantage des valeurs d'égalité et de respect. Y réfléchir en équipe permet d'en parler plus aisément par la suite à tous.

« Thomas joue à promener une poupée dans une poussette. Son papa arrive pour venir le chercher et se fâche de voir son enfant jouer avec une poussette, un jeu de filles pour lui. L'accueillante lui explique alors que Thomas joue à être un papa »<sup>8</sup>.

**Laurence MARCHAL,**

Responsable de la Direction Psychopédagogique

<sup>7</sup> Soliloquer : se parler à soi-même

<sup>8</sup> Témoignage d'un service d'accueillante (Repère 7, critère 8) - Extrait Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans), III, Bruxelles : ONE, 2024, p15.



# UNE QUALITÉ D'ACCUEIL, DES PERCEPTIONS DIFFÉRENTES

AVEC LES  
FAMILLES

« *Quelles sont les représentations personnelles des parents et des professionnels de crèche relatives à la qualité de l'accueil de la petite enfance en crèche en Communauté française de Belgique ?* ». Céline Spiesschaert et Fiona Zachlod, diplômées d'un Master en Sciences psychologiques de l'Université de Mons, ont réalisé un mémoire, en 2024, qui vise à répondre à cette question.

La question de l'accueil des jeunes enfants en milieu d'accueil suscite un intérêt croissant en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en lien avec des facteurs socio-structurels comme la place des femmes sur le marché du travail et la conciliation de la vie professionnelle et privée. Les milieux d'accueil ne sont plus perçus seulement comme des lieux de « garde » mais aussi comme des environnements d'épanouissement et de développement pour les enfants. Cependant, des divergences existent entre les attentes des parents et celles des professionnels (m/f/x) concernant la qualité de l'accueil en petite enfance.

Ce mémoire examine divers aspects de cette qualité en se fondant sur des études, analyse les perceptions des deux groupes et explore comment leurs représentations personnelles influencent les pratiques d'accueil. À travers une analyse théorique et empirique, cette recherche vise à contribuer à l'amélioration des structures d'accueil pour les enfants dans ce contexte.

Au travers d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de 6 mères et de 6 puéricultrices, cette recherche explore les différences et les similarités dans leurs représentations personnelles et formule trois hypothèses principales. Si ces résultats ne sont pas généralisables, ils mettent en lumière des tendances et offrent des pistes de réflexion qui peuvent être travaillées dans chaque milieu d'accueil.

**Hypothèse 1 : « Les parents et les professionnels de crèche énoncent des représentations personnelles divergentes par rapport aux critères qui définissent un accueil de qualité en crèche ».**

Les parents et les professionnels partagent des critères similaires pour assurer la qualité de l'accueil, comme l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs, la relation entre les professionnels et les enfants au travers d'interactions qualitatives, la relation entre parents et professionnels notamment par une bonne communication et un lien de confiance, et les compétences et qualités personnelles attendues des professionnels.

Cependant, les parents avancent 3 critères supplémentaires de qualité d'accueil : une alimentation équilibrée, le développement global de leur enfant et la formation continue des professionnels en crèche. Les professionnels quant à eux évoquent l'importance des relations avec leur direction qui influencent le climat de travail et par conséquent la qualité de l'accueil. Ils valorisent les relations entre collègues dont la collaboration pour assurer un bon environnement de travail. Enfin, les professionnels estiment que les ressources financières (matériel adéquat, personnel en suffisance et bien formé) jouent un rôle important dans la qualité de l'accueil des enfants. Ces divergences illustrent les priorités spécifiques de chaque groupe en fonction de leurs rôles.

**Hypothèse 2 : « Les parents et les professionnels de crèche s'accordent sur le fait que leur relation joue un rôle sur le développement de l'enfant ».**

Parents et professionnels sont d'accord sur l'importance d'une relation de confiance et de communication mais divergent sur son impact direct sur le développement de l'enfant. La majorité des parents perçoivent cette relation comme bénéfique pour le développement de leur enfant, tandis qu'une part des professionnels voit peu d'effet direct. Cette différence reflète des perspectives

ancrées dans leurs rôles respectifs, les parents voyant la crèche comme un prolongement du cadre familial et les professionnels se concentrant plutôt sur l'aspect technique de l'accueil.

**Hypothèse 3 : « Les professionnels de crèche perçoivent des craintes institutionnelles (par exemple : le manque de personnel) comme des obstacles ne permettant pas d'atteindre un haut niveau de qualité, alors que les parents mettent davantage l'accent sur les carences communicationnelles ».**

Les professionnels citent des contraintes institutionnelles telles que le manque de personnel, les charges administratives et des infrastructures inadéquates, comme les principaux freins à la qualité. De leur côté, les parents mettent surtout en avant des lacunes dans la communication. Cette divergence souligne l'impact des réalités de terrain pour les professionnels, comparé aux attentes relationnelles des parents.

## Conclusion

La recherche montre que la notion de qualité de l'accueil en crèche est multidimensionnelle et subjective, influencée par les besoins et priorités distincts des parents et des professionnels. Pour les cas étudiés, des améliorations pourraient venir d'une communication renforcée et de mesures structurelles, comme une réduction de la charge de travail et un meilleur soutien institutionnel.

En combinant ces perspectives, la qualité de l'accueil en crèche pourrait répondre mieux encore aux besoins divers des enfants, des parents et des professionnels.

Ce mémoire est disponible dans les bibliothèques de l'Université de Mons.

**Florine KAIN,**

*Support qualité de l'accueil et communication,  
Direction de la Coordination Accueil*



## PISTES DE RÉFLEXION :

- Quels sont les critères de qualité d'accueil : selon vous, selon votre équipe (en crèche) et selon les parents des enfants que vous accueillez ? Les uns et les autres divergent-ils ? Comment les prendre davantage en compte ?
- Quel impact la relation et la communication avec les parents ont-elles sur le développement des enfants, selon vous ? Comment prendre en compte la perception des parents ? Comment donnez-vous à voir aux parents la qualité de l'accueil que vous offrez à leurs enfants ?
- Quels sont les freins à une qualité d'accueil plus élevée : selon vous, selon votre équipe (en crèche) et selon les parents ? Comment dépasser ces obstacles ?

## « À LA RECHERCHE

### D'UNE PLACE D'ACCUEIL POUR VOTRE ENFANT ? »

Ce dépliant vise à informer les familles sur les différents milieux d'accueil qui existent ainsi que sur les étapes nécessaires pour trouver une place d'accueil pour leur enfant. Dans les modalités d'inscription décrites, la pré-demande d'accueil a été ajoutée sur la ligne du temps. Un dépliant complémentaire sur cette pré-demande en ligne (qui est l'encodage du besoin de place sur un territoire donné à partir d'une date précise) sera disponible pour les parents courant 2025. Ces documents sont des outils précieux pour orienter les parents dans leur recherche et pour les professionnels qui les accompagnent.

Pour vous procurer ces dépliants, nous vous invitons à compléter le bon de commande papier « Education à la santé » disponible sur le site Internet de l'ONE.

[www.one.be](http://www.one.be) > Professionnel > Brochure Pro > Bon de commande Education à la santé

*Service Supports,  
Direction de la Coordination Accueil*



# Envie de partager UNE EXPÉRIENCE dans votre MILIEU D'ACCUEIL ?

À chaque édition du Flash Accueil, nous recherchons des milieux d'accueil de tout type pour témoigner de bonnes pratiques, de projets inédits mis sur pied, de difficultés surmontées, de collaborations enrichissantes...

Le témoignage consiste en un échange par téléphone, par visioconférence ou par mail avec le rédacteur en charge de l'article. Les photos sont aussi les bienvenues.

## LES THÉMATIQUES SUIVANTES

## SERONT ABORDÉES PROCHAINEMENT :

- L'accueil d'un enfant ayant des besoins spécifiques, les compétences nécessaires et la complétion de l'annexe 13.
- Le tri des déchets en milieu d'accueil, en particulier la gestion des déchets organiques.



**VOUS AVEZ UNE EXPÉRIENCE À PARTAGER**

**À PROPOS DE L'UN DE CES SUJETS ?**

**CONTACTEZ**  
**FLASHACCUEIL@ONE.BE**

# COMMENT LA GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE SE DÉCLINE-T-ELLE DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL ?

ACCESSIBILITÉ

## European Child Guarantee

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale concerne près d'un enfant sur 4 en Europe et près d'un sur 5 en Belgique. Pour augmenter l'égalité de chances d'accès à leurs droits, les États membres de la Commission européenne se sont engagés dans la "Garantie Enfance".<sup>1</sup>



#EUChildGuarantee #EUChildRights



Le fil conducteur de cette recommandation est la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Celle-ci reconnaît une valeur humaine égale à tous les enfants quel que soit leur contexte de vie ou leurs particularités. Elle décrète aussi un droit universel et inaliénable à l'éducation pour chacun d'eux : dès la toute petite enfance, chaque enfant a droit à avoir accès à un lieu d'accueil et d'éducation complémentaire à son lieu éducatif familial.

Avec la Garantie, chaque État membre doit établir un plan national et le décliner en actions concrètes. Par exemple, un des objectifs est de garantir un accès effectif et gratuit à des structures d'accueil et d'éducation de qualité. Le secteur de l'enfance a un rôle important à jouer, tant au niveau local des milieux d'accueil, qu'à d'autres niveaux. Pointons ici le niveau de la gouvernance qui est notamment responsable de la formation et de l'accompagnement des professionnelles (m/f/x), ce qui permet au secteur de se doter des ressources pour réaliser des missions de qualité d'accueil.

Cet article propose un bref état de la situation de l'accessibilité des enfants *dans le besoin*<sup>2</sup>. Ensuite, il décline les mesures prises pour garantir à tous les enfants, quelle que soit la situation de leur famille, des places d'accueil de qualité accessibles. Il expose, enfin, les implications concrètes en termes de pratiques sur le terrain.

### Un accès moins aisé pour certaines familles

La règle de base pour attribuer les places d'accueil est l'ordre chronologique d'inscription. Ce système peut s'avérer inégalitaire pour une partie des familles, si des

mesures spécifiques ne sont pas prises. En effet, les études montrent que les familles les plus informées au sujet de l'existence des crèches et de leurs missions ont le plus facilement accès aux places. Sans démarches d'accompagnement ou la mise en place de priorités à l'inscription, certaines familles ont moins recours aux milieux d'accueil que d'autres. Les raisons de ce non-recours sont multiples et renvoient à des réalités complexes. Une recherche récente sur cette thématique<sup>3</sup> a répertorié cinq types de non-recours : « *le non-concernement, lorsque la famille n'exprime pas de demande car elle ne se sent pas concernée par l'offre existante; la non-adhésion, lorsque la famille n'exprime pas de demande car elle n'est pas en accord avec le contenu de l'offre existante ; le découragement, lorsque la famille ne va pas jusqu'au bout de sa demande et y renonce en raison de caractéristiques inhérentes à l'offre existante (telles que par exemple les démarches d'inscription) ; la non-réception, lorsque la famille exprime une demande mais que l'offre lui est refusée ; et enfin la non-proposition, lorsque la famille exprime une demande mais qu'aucune offre ne lui est proposée* ».

1 Pour plus de détails concernant la recommandation européenne « Garantie Enfance », nous invitons le lecteur à se référer à l'édition du Flash Accueil n° 51.

2 Il est possible de télécharger le texte complet de cette recommandation européenne en suivant ce lien : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1428&langId=fr>

3 Wager, M., Degarve, F., Bonnetier, C., Mottint, J., Dusart, AF. (2022). Non-recours aux services d'accueil temps libres et aux milieux d'accueil. Rapport de recherche final. Cirtes UCLouvain, RIEPP ASBL.



Au final, ce sont les enfants qui font les frais de cette situation et qui ne peuvent fréquenter un lieu d'exploration et de découvertes même si leur parent le souhaite. Soulignons que des professionnels peuvent aider les familles à solliciter les services d'un milieu d'accueil. Par exemple, la PEP's<sup>4</sup> de l'ONE ou des personnes travaillant dans des services d'aide aux familles qui peuvent « créer des ponts » entre les familles et le milieu d'accueil.

## Mesures financières pour rendre l'accueil possible

Jusqu'ici, le système de Participation Financière des Parents (PFP) obligatoire<sup>5</sup> a été conçu de manière à soutenir les familles qui risquent de ne pas pouvoir payer les frais quotidiens d'accueil de leur enfant. Jusqu'en 2023, la PFP était calculée en fonction des revenus de la famille. Pour certaines d'entre elles, il n'y avait aucune facture à payer. Une réduction des frais (70 %) était également prévue dans deux cas : lorsqu'au moins deux enfants d'une même famille fréquentent un milieu d'accueil petite enfance en même temps ; lorsque l'enfant qui fréquente le service est le troisième (ou plus) d'une famille « nombreuse ».

En 2023, des dispositions complémentaires ont été prises pour mieux soutenir les familles rencontrant le plus de difficultés : une exonération totale de contribution financière lorsqu'elles bénéficient de l'intervention majorée de l'assurance maladie (aucun frais à payer) ainsi qu'une réduction de participation financière à 70 % du coût plein pour les familles monoparentales.

Dès janvier 2025, une révision de la grille barémique de la contribution parentale réduira la quote-part journalière pour les familles disposant de faibles et moyens revenus. Afin de ne pas faire peser cette diminution de la PFP sur les milieux d'accueil, des compléments de subsides sont accordés aux milieux d'accueil qui accueillent les enfants dont la famille bénéficie de réductions financières.

## Priorités à l'inscription

L'effet inégalitaire du principe « premier arrivé, premier servi » est également compensé par la possibilité donnée aux Pouvoirs organisateurs (PO) de fixer des critères de priorité à l'inscription. Parmi les exemples, citons ici la possibilité d'accorder une réponse immédiate à une demande d'accueil quand cette dernière porte sur des besoins d'accueil spécifiques<sup>6</sup>.

La pénurie de places et la pression du monde du travail pourrait amener à penser qu'il faut d'abord répondre aux besoins des parents qui travaillent ou qui sont en formation. Dans ce contexte, où des parents doivent parfois bricoler pour trouver une solution de « garde » pour leur enfant, à qui devrait-on donner la priorité ? Comment reconnaître la légitimité de la demande de place

formulée par les parents, quel qu'en soit le motif ? Les représentations des professionnelles sur la légitimité des parents à accéder à une place d'accueil de qualité peuvent avoir un impact très fort sur les pratiques d'accueil et sur le fait que l'enfant dont la demande d'accueil est vue comme moins légitime fréquentera le service ou finira par le quitter. Pourtant, la responsabilité de trancher sur les priorités accordées aux demandes des familles n'appartient pas aux professionnelles de terrain.

Jusqu'ici, le cadre législatif détermine que les milieux d'accueil avec subsides doivent réserver au moins 10 % de leurs places<sup>7</sup> pour répondre à des besoins spécifiques selon une liste déterminée, tels que les enfants en situation de handicap, la fratrie, les situations d'urgence.

## Déclinaison de la garantie enfance au travers des fonctions d'un milieu d'accueil

La responsabilité des professionnelles se situe au niveau des pratiques de manière à garder un équilibre entre fonction économique (d'accueil), fonction sociale et fonction éducative. La réalisation des trois fonctions peut être la source de tensions et de contradictions. Ainsi répondre aux besoins d'accueil flexible des parents (fonction économique) peut entrer en contradiction avec les objectifs éducatifs visés pour l'accueil de jeunes enfants dont on connaît les besoins de stabilité et de repères sécurisants dans l'environnement. Comment parvenir à un équilibre ?

### Dans la fonction sociale

Au-delà du fait d'offrir une possibilité d'accueil de qualité pour les enfants, les professionnelles sont amenées à endosser une fonction sociale. Elles permettent aux familles, par la simple fréquentation du service, de sortir de leur isolement. Elles échangent avec elles au sujet de différentes thématiques liées aux soins à prodiguer à des jeunes enfants.

Que peut vouloir dire assumer une fonction sociale ? Jusqu'où va le rôle du milieu d'accueil en termes de soutien des familles ? Les missions des professionnelles sont centrées sur les conditions nécessaires pour que les enfants accueillis puissent se développer de la manière la plus harmonieuse et expérimenter le bien-être durant la période d'accueil. Pour ce faire, les professionnelles ouvrent des espaces de réflexion en équipe ou partagent des pratiques, lors d'échanges entre pairs, par exemple, à

<sup>4</sup> Partenaire Enfants-Parents.

<sup>5</sup> Pour les milieux d'accueil ayant un subside d'accessibilité, par opposition aux milieux d'accueil sans subsides ou disposant d'un subside de base, qui fixent librement la PFP.

<sup>6</sup> Au sens de l'article 88 de l'Arrêté du 2 mai 2019, fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s

<sup>7</sup> 20 à 50% au terme de la Réforme.

propos des temps de repas des enfants : soutenir l'activité autonome de chaque enfant dans le repas, en fonction de ses compétences, l'accompagner de manière progressive dans la découverte de nouveaux aliments... Il n'est pas attendu que les professionnelles donnent des conseils aux parents en termes d'alimentation « adéquate », voire même pallient les difficultés des familles. Dans les échanges entre elles et les parents, ces derniers pourront bénéficier d'une forme d'accompagnement à la parentalité : par exemple, lorsque l'évolution de leur enfant dans sa prise de repas est abordée, dans les échanges sur les questions suscitées à partir du menu affiché dans le couloir du milieu d'accueil. Quand le parent s'enquiert : « *Vous proposez du panais dans le menu de mardi ? Je ne savais pas que les jeunes enfants pouvaient en manger. Est-ce que mon enfant en a déjà goûté chez vous ? Est-ce qu'il aime cela ? Comment vous les présentez ? ...* » Ce type d'échanges est de nature à soutenir la parentalité.

Les professionnelles, parce qu'elles rencontrent au quotidien les familles, peuvent identifier des difficultés par rapport aux besoins de base comme se nourrir, se vêtir, être logé. Quelles sont les pistes d'action possibles alors ? Dans l'ouverture qu'elles ont sur la communauté locale, elles peuvent orienter les familles vers des services dont la mission est d'apporter du soutien aux familles (colis alimentaires, etc. ou des ASBL qui organisent des partages de services entre familles, donneries, échanges de services...).

### Dans la fonction éducative

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la fonction éducative est déjà clairement énoncée dans l'Arrêté du code de qualité de l'accueil dont la version initiale date de 1999. Il renvoie aux droits de l'enfant consacré dans la CIDE dès 1989.

## POUR EN SAVOIR



- « La fonction sociale des milieux d'accueil, le quotidien comme point de départ », Flash Accueil 51, ONE, 2024.
- Flash Accueil spécial 0-18 ans « Accompagnement de la parentalité dans les lieux d'accueil », ONE, 2017.

La reconnaissance des milieux d'accueil comme lieux d'accueil, certes, mais également d'éducation n'est pas toujours évidente.

En effet, comme le signalait Crahay il y a plus de 15 ans (2009, p.133)<sup>8</sup>, « *la tranche des moins de trois ans n'est pas encore pleinement investie par la société comme un niveau éducatif à part entière* ». Des indicateurs comme les niveaux et orientation des formations initiales, les investissements publics consentis, etc. sont autant de preuves de cet état de fait.

Pourtant, les acquis comme ceux de la psychologie développementale et des neurosciences notamment sur les périodes sensibles ne laissent pas de doute sur le fait que les jeunes enfants doivent être considérés comme des personnes à part entière, avec des besoins spécifiques à prendre en compte et de nombreuses compétences à reconnaître.

Pour les professionnelles, il s'agit de faire de leurs milieux d'accueil des lieux éducatifs où les jeunes enfants *vus comme ayant des compétences* peuvent explorer, découvrir, recevoir un « reflet » de ce qu'ils manifestent et vivent, développer leur langage... Elles ont notamment à leur disposition le référentiel « Accueillir les jeunes enfants, oser la qualité » et les brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité ».

Prendre en compte les besoins des jeunes enfants, c'est notamment les soutenir à tout moment de l'accueil afin qu'ils puissent exercer pleinement leur droit à la participation, vivre des expériences dans lesquelles ils peuvent expérimenter qu'ils sont pris au sérieux, que leur contribution compte, que l'adulte prend le temps de comprendre ce qui vient d'eux, les soutient dans leur expression. Cela se concrétise dans les situations quotidiennes, comme dans cette situation observée.

Moment d'échanges entre Jordane (22 mois), le père de Jordane et la professionnelle pendant le temps de retrouvailles en fin de journée. Jordane est installée sur la table de change, à hauteur des adultes. Pendant que son père lui met ses chaussures, la professionnelle fait le récit de la journée en associant l'enfant. « *Aujourd'hui, Magali nous a préparé du jus d'orange frais. Hum, je n'ai pas eu le temps d'indiquer si Jordane a pris ou non du jus. [S'adressant à Jordane] Tu as bu le jus d'orange de Magali pendant le goûter ? ...* » L'échange se poursuit : Jordane montre du doigt les casiers en disant « bain polo ». La professionnelle poursuit : « *oui, tout à l'heure, on a installé les serviettes et les baignoires. Tu as lavé les poupées avec Paolo* » ...

<sup>8</sup> Crahay, M. (2009). Réduire les inégalités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil de jeunes enfants en Europe, synthèse et conclusion. Bruxelles: Eurydice, 129-144.

## Accueillir toutes les formes de diversité renforce la qualité

Il y a un enjeu d'amélioration de la qualité lié à l'ouverture à toutes les formes de diversité familiale. En effet, c'est en veillant à rester ouvert à la mixité sociale et à toutes les diversités des familles que le milieu d'accueil se donne les meilleures chances de maintenir la qualité d'accueil. Il est attendu des services de prendre en considération les demandes et les besoins d'accueil des familles et de garantir des conditions d'un accueil de qualité pour tous les enfants. Au travers des relations quotidiennes avec les familles, des questions posées par l'accueil des enfants, les professionnelles réinterrogent leurs pratiques et les améliorent au bénéfice de tous les enfants.



### COMME EN TÉMOIGNE LA RESPONSABLE D'UNE CRÈCHE

« Nous avons accueilli Ysaline qui vit seule avec sa mère. Quand Ysaline est arrivée, elle était très petite et avait des paramètres de développement en dessous des courbes. Un bilan médical d'entrée a été réalisé qui a autorisé son accueil, mais dès le début, sa mère n'a jamais donné d'explication par rapport à son poids ni sa taille. À 12 mois, elle restait très petite par rapport aux autres enfants. Les membres de l'équipe qui en prennent soin disaient : « C'est un enfant qui, au premier coup d'œil, a l'air d'un nourrisson. Mais lorsqu'on l'observe bien, qu'on apprend à la connaître dans les échanges avec la maman, on constate qu'elle interagit comme un enfant de son âge ». Malgré ces observations et leur prise en compte minutieuse dans les soins prodigués à Ysaline, l'équipe restait inquiète et craignait de « passer à côté de quelque chose ». Elle en a parlé lors d'une séance de supervision de l'échange sur ce qui a été mis en place pour Ysaline, l'intervenante extérieure lui a dit : « J'entends vos inquiétudes, mais le manque de certitudes sur « ce que pourrait avoir Ysaline » ne vous empêche pas de prendre soin d'elle et de lui offrir des conditions pour qu'elle explore, s'intéresse à ce qu'il y a autour d'elle... Vous la connaissez sur le bout des doigts, vous échangez avec la maman sur ce que vous observez, lui demandez ce dont vous avez besoin... vous pouvez lui offrir les meilleures conditions pour qu'elle soit bien. Vous pouvez faire votre travail ». L'équipe a directement été soulagée. L'expérience de l'accueil d'Ysaline nous a renforcé dans nos compétences d'observations et de prise de soins adéquate pour tous les enfants ».

C'est au travers de l'accueil d'Ysaline avec ses spécificités que l'équipe a pu gagner en confiance sur sa capacité à prendre soin de tout enfant quelles que soient ses caractéristiques. Elle s'est rendu compte qu'il s'agit d'accueillir un enfant avant tout qui a des besoins liés à son très jeune âge et à sa « fragilité » et que les compétences dont elle disposait étaient tout à fait adéquates pour mener à bien ses missions avec chaque enfant accueilli.

### Tous les niveaux du système d'accueil sont concernés

Faire en sorte que les milieux d'accueil soient accessibles à toutes les familles en ce compris celles *dans le besoin*, qu'elles se sentent et soient accueillies au quotidien, cela implique tous les niveaux de l'accueil, que ce soit les milieux d'accueil, mais aussi les instances de gouvernance.

L'accessibilité implique une offre suffisante et de qualité. Cela signifie aussi engager des professionnelles qualifiées bénéficiant de conditions de travail adéquates, donner du temps aux professionnelles en dehors de la présence des enfants, renforcer la formation initiale et continue.

Ce sont toutes les conditions qui contribuent à garantir des conditions d'accueil de qualité, une manière de rencontrer les attendus de la Garantie européenne pour l'enfance, le droit des enfants *dans le besoin* de bénéficier d'un lieu d'accueil et d'éducation comme tous les autres enfants.

**Pascale CAMUS,**

Conseillère pédagogique,  
coordinatrice Task Force Accessibilité (TFA)



# RACONTE-MOI UN LIVRE...

ÉVEIL  
CULTUREL



Des histoires d'évasions et de rencontres...

Le livre et les albums mettent en relation, ils créent des liens entre celui qui lit, celui qui écoute, celui qui dévore et aussi l'auteur qui crée le livre. Toutes ces relations constituent un faisceau culturel indispensable au développement du tout-petit, mais aussi à son bien-être et à la compréhension de son quotidien. Les livres forment un réseau incroyable de rencontres potentielles et d'échanges inespérés d'expériences. Alors, quand au sein même du livre proposé, on croise des envies de départ et des rencontres insolites, il est indispensable de s'y plonger...

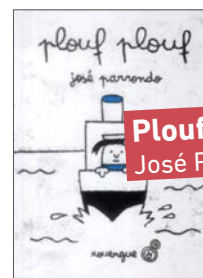


La valise  
Frédérique Bertrand,  
Rouergue

C'est décidé, il part... il en a assez, il prend sa valise, ses cliques et ses claques et puis aussi tout ce dont il peut avoir besoin ou pas d'ailleurs, là n'est pas le problème : un pull pour le soir, un manteau, son camion de pompiers, un bonnet... toutes ses affaires et même son armoire, tout ça dans la valise et puis aussi ses parents après tout, il ne peut pas les laisser, ils vont être tristes... Et puis, il prend toute la maison... Mais... qui va donc porter sa valise ?

Un livre plein d'humour sur la colère et les ressentiments qu'expriment souvent les plus jeunes avec ces mots « je pars ». Des illustrations qui se décodent autant que le texte...

Et pour aller plus loin dans le plaisir de la lecture :



Plouf plouf  
José Parrondo, Rouergue

Qui est le plus fort : la baleine ou le petit marin ? Un coup de vent, un coup de vague, et hop envolée la casquette du marin. Allez reviens, mais oui, joie, elle se rapproche, le courant la ramène près du bateau... mais, ô non la voilà qui s'éloigne à nouveau, déception... Mais qui donc est derrière tout ça, la mer ou plutôt une baleine joueuse et taquine. Le petit marin n'a pas envie de jouer ; il veut retrouver son couvre-chef et plus vite que ça... Qui l'emportera... Un petit album d'une sobriété percutante. Du bleu, du noir et du blanc pour raconter un dialogue impossible entre le marin et l'animal. Et qui se clôturera sur la victoire paisible de la baleine. Un livre sans texte pour jouer et pour réfléchir.

Un exemplaire de chacun des livres présentés dans cette rubrique se trouve dans les rayons de la bibliothèque Espace 27 septembre.

 FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
CULTURE.BE

**Diane Sophie Couteau**

Directrice f.f. Service de la lecture Publique  
Administration générale de la Culture  
Service Général de l'Action territoriale

# LA GALE EN MILIEU D'ACCUEIL : NOUVELLES RECOMMANDATIONS

SANTÉ

La gale est en recrudescence en Europe depuis plusieurs années. La gestion des cas de gale dans les collectivités est devenue une problématique de santé publique. Ces deux éléments ont justifié la révision des protocoles de prise en charge de gale dans les collectivités de jeunes enfants.

La gale, encore appelée scabiose, est une maladie de peau due à un parasite qui appartient à la famille des acariens, le *Sarcoptes scabiei*. La gale est extrêmement contagieuse : le parasite se propage de façon directe après contact étroit avec une personne infestée (même pendant la période d'incubation<sup>1</sup>) ou dans une moindre mesure, par voie indirecte via des textiles infestés (vêtements, draps, couvertures...). Il survit pendant maximum 3 jours s'il n'est pas en contact avec le corps humain. Par contre, les larves survivent de 2 à 5 jours et les œufs jusqu'à 10 jours.

Il s'agit d'une maladie généralement bénigne qui se manifeste par des démangeaisons intenses surtout la nuit, avec des lésions sur la peau, caractéristiques chez l'adulte (au niveau des espaces interdigitaux, faces antérieures des poignets et zones des plis comme les aisselles, le pli des coudes...). Néanmoins, chez le nourrisson, les lésions peuvent être très peu spécifiques et localisées ailleurs (notamment sur la plante des pieds) et peuvent dès lors être confondues avec d'autres maladies (eczéma...). En outre, le prurit (démangeaisons) peut être difficilement identifiable chez les enfants qui ne sont pas encore en âge de s'exprimer, il peut alors être détecté par des lésions de grattage (qui peuvent se surinfecter et causer de l'impétigo). Il y a souvent une histoire de lésions et de prurit dans l'entourage d'une personne infestée. Par ailleurs, l'impact psychosocial est important à considérer (troubles du sommeil, dépressions...).

Il existe des cas de gale profuse où la charge parasitaire est beaucoup plus élevée que dans la gale commune. Elle peut être la conséquence soit d'un diagnostic tardif, soit d'un traitement inadapté, soit d'une immunité déficiente. Elle est beaucoup plus contagieuse.


## Que faire si l'on est confronté à un cas de gale dans le milieu d'accueil ?

Après identification d'un cas de gale **ayant été confirmé par un médecin**, il est important de déterminer les cas contacts car ceux-ci doivent recevoir un traitement prophylactique<sup>2</sup>. Les cas contacts sont les personnes ayant eu un contact direct rapproché (peau à peau durant 15 minutes minimum ou 20 minutes cumulées par jour), indirect (via du matériel contaminé : literie, objets textiles et objets non lavables...) ou qui partagent le même lieu de vie qu'un cas confirmé. C'est le mode de transmission par contact direct qui est le plus fréquent. Il est important de tenir compte de l'âge pour évaluer le risque de contamination. En effet, les enfants en bas âge fréquentant une collectivité ont une grande promiscuité avec les autres enfants mais aussi avec le personnel d'accueil. Le risque de contamination est donc plus élevé que pour des enfants plus âgés. En collectivité par exemple, les cas-contacts incluent :

- ➔ tous les enfants de la section exposés au cas confirmé ;
- ➔ les membres du personnel exposés ;
- ➔ la famille vivant sous le même toit que le cas confirmé.

<sup>1</sup> Délai entre le moment où la personne est contaminée et celui où les symptômes apparaissent : 2 à 6 semaines en cas de primo-infection, 1 à 3 jours en cas de récidence de gale.

<sup>2</sup> Qui prévient la maladie.



Lors de la survenue d'un cas (cas index<sup>3</sup>) ou plus dans une collectivité de jeunes enfants (crèches et autres milieux d'accueil de la petite enfance), il faudra :

- ✓ Informer le référent médical de la collectivité (médecin de crèche, référent santé/conseiller pédiatre ONE) ainsi que la Coordinatrice accueil (m/f/x) ou l'Agent conseil en charge du suivi du milieu d'accueil.

Avec l'aide du référent médical, prendre les mesures pour éviter la propagation dans le milieu d'accueil :

- ✓ Rechercher les cas contacts (potentiellement infestés et qui doivent être traités) en remontant jusqu'à 8 jours avant l'apparition des symptômes du cas index.
- ✓ Informer le personnel du milieu d'accueil afin qu'il soit au courant de la présence d'un cas ainsi que des mesures à prendre pour se protéger et protéger les autres. À cette fin, éviter les rassemblements et mouvements d'enfants et de personnel entre sections.
- ✓ Informer la médecine du travail pour le traitement des membres du personnel cas-contact.
- ✓ Informer à l'aide d'une lettre les parents/tuteurs des enfants de la section de la présence d'un cas (qui doit rester anonyme) et des mesures à prendre durant toute la durée d'incubation de la gale qui est de 6 semaines, en informant sur les risques de transmission et de propagation et en dédramatisant la situation.
- ✓ Surveiller l'apparition de nouveaux cas.

À partir de 2 cas identifiés dans la même collectivité dans un intervalle de 6 semaines, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes, (sauf si les 2 cas appartiennent à une même fratrie) ou à partir d'un seul cas de gale profuse, le référent médical doit faire une déclaration auprès de la cellule de surveillance des maladies infectieuses via Trace In Wal pour l'AVIQ, via MATRA pour Vivalis Bruxelles (anciennement CoCom).

<sup>3</sup> Patient à l'origine de la contamination d'un groupe de personnes par une maladie infectieuse..

## Gestion des cas confirmés (enfants ou adultes)

Une fois le diagnostic de gale confirmé par le médecin, l'enfant/le membre du personnel affecté doit être évincé, traité et isolé à domicile pour une durée de 24 heures après le début du traitement. Un traitement de l'environnement à domicile et des personnes habitant sous le même toit doit être effectué simultanément au traitement du cas index. Au retour, les parents (ou membres du personnel) fourniront une déclaration sur l'honneur reprenant le jour et l'heure de la prise du premier traitement ainsi qu'un engagement pour l'administration du deuxième traitement 7 à 14 jours après le premier. Ils devront également attester que l'environnement du domicile a été traité. Il est possible d'avoir une surinfection secondaire des lésions suite au grattage qu'il faudra veiller à traiter (ex : impétigo). Les démangeaisons peuvent persister de 2 à 4 semaines même après un traitement efficace.

## Gestion des cas contacts

Un traitement prophylactique doit être rapidement administré à tous les cas contacts identifiés mais une seule application ou administration du traitement est nécessaire. Il n'y a pas d'éviction ni d'isolement nécessaire mais une surveillance concernant l'apparition de symptômes doit être effectuée. Les parents (et membres du personnel) fourniront une déclaration sur l'honneur mentionnant le jour et l'heure du traitement donné.

## Traitement de l'environnement et mesures d'hygiène renforcées

L'environnement d'un cas de gale est potentiellement infesté et pourrait contaminer d'autres personnes ou ré-infester cette personne elle-même (il n'y a pas d'immunité protectrice après une infection). Pour cette raison, il y aura lieu de :

- Placer le matériel non lavable dans des sacs plastiques hermétiquement fermés durant trois jours.
- **Désinfester le linge** : laver en machine et/ou sécher au sèche-linge à 60°C, ou isoler le linge dans un sac fermé hermétiquement durant 3 jours, ou mettre le linge dans un sac au congélateur à -18°C pendant au moins 24h. Il convient d'utiliser une protection (gants à usage unique et sur blouse à manches longues) avant la manipulation du linge.
- **Désinfester le matériel (matelas, coussins, tentures, tapis, poussette...)** : premièrement aspirer puis nettoyer soit à l'eau et au savon, soit à la vapeur. La pulvérisation à l'acaricide dans une collectivité n'est pas recommandée en 1<sup>ère</sup> intention pour les cas de gale commune. En cas de gale profuse ou de récurrence, il faudra contacter les services d'inspection d'hygiène qui évalueront les mesures à prendre.

- **Renforcer les mesures d'hygiène au sein de la collectivité** : se laver les mains avec de l'eau et du savon, changer de tenue tous les jours et la nettoyer adéquatement après usage, demander à ce que les enfants et membres du personnel aient les ongles coupés courts permet d'empêcher l'infestation. La durée d'application de ces mesures est de 6 semaines après l'apparition du dernier cas.

### Comment traiter la gale ?

Les traitements curatifs (pour les cas confirmés) et prophylactiques (pour les cas contacts) sont identiques mais le traitement curatif nécessite deux applications. Il existe des traitements topiques (crèmes) et des traitements par voie orale ; le choix du traitement est la responsabilité du médecin prescripteur. Dans la mesure où ces traitements n'ont pas d'action sur les œufs, les cas confirmés doivent répéter le traitement 7 à 14 jours après la prise du premier. Après 24 heures de traitement, une personne peut être considérée comme non contagieuse, sous réserve que le traitement du linge et de l'environnement ait été effectué dans de bonnes conditions. Il faut informer qu'au début du traitement, on peut observer une augmentation du prurit qui peut durer de 24 à 72h. Les démangeaisons peuvent aussi persister assez longtemps (2 à 4 semaines) même avec un traitement efficace. Si elles sont importantes, elles peuvent faire l'objet d'un traitement spécifique.

### Conclusion

Dès l'apparition d'un cas de gale confirmé dans la collectivité, des mesures sont à prendre immédiatement. **Dès l'apparition du premier cas**, il faut informer tout le personnel et les parents des enfants ayant été en contact avec le cas index des mesures de prophylaxie (application unique du traitement) et de vigilance sur l'apparition de symptômes à prendre durant toute la durée d'incubation de la gale (6 semaines). Il est indispensable de traiter simultanément l'environnement et renforcer les mesures d'hygiène au sein de la collectivité. **Dès l'apparition du deuxième cas** dans un intervalle de 6 semaines (hors fratrie), ou **à partir d'un seul cas de gale profuse**, il faut faire une notification à l'AVIQ/Vivalis Bruxelles/DG (qui pourra émettre des recommandations).

**Dr Tessa GOETGHEBUER,**  
Conseillère Pédiatre ONE, Bruxelles

En collaboration avec le **Dr Thérèse SONCK,**  
Conseillère Pédiatre ONE, Hainaut

et le **Dr Kathlyn RODIÈRE,**  
Responsable du pôle Santé en collectivité

## LA SANTÉ DE VOTRE ENFANT

### EN MILIEU D'ACCUEIL

Ce nouveau dépliant de l'ONE s'adresse aux parents qui souhaitent faire accueillir leur(s) enfant(s) en milieu d'accueil. Il répond à des questions générales concernant la santé de l'enfant. Il explique le suivi préventif réalisé au sein du milieu d'accueil mais aussi ce qui est attendu des parents lorsque leur enfant est malade en cours d'accueil. Ce dépliant rappelle l'obligation vaccinale afin de fréquenter une crèche ou aller chez une accueillante (m/f/x). Celui-ci mentionne également l'importance du carnet de santé qui sert d'outil de liaison entre les différents intervenants et les parents. Dès lors, sa présence quotidienne avec l'enfant est requise.



L'outil « La santé de votre enfant en milieu d'accueil » peut être utilisé en soutien à vos échanges avec les familles et distribué à chaque visite de votre milieu d'accueil ainsi qu'au moment de l'inscription, de la familiarisation ou encore en début d'accueil.

- N'hésitez pas à demander plus de renseignements à votre Référent santé (m/f/x) et de passer vos commandes via l'adresse [supports@one.be](mailto:supports@one.be) ou à compléter le bon de commande papier « Education à la santé » disponible sur le site Internet de l'ONE.

Service Supports,  
Direction Coordination Accueil

## POUR EN SAVOIR +

- Brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance », ONE, 2023, pp. 80-81.
- [www.aviq.be/fr/tags/gale](http://www.aviq.be/fr/tags/gale)
- Plus d'informations techniques/médicales sont accessibles et régulièrement mises à jour sur la fiche MATRA <https://matra.sciensano.be/Fiches/Gale.pdf>

# « IL N'Y A PAS DE MAUVAIS TEMPS, IL N'Y A QUE DES MAUVAIS VÊTEMENTS »

TÉMOIGNAGES

ENVIRONNEMENT

De 2021 à 2023, la campagne « C'est dehors que ça se passe » a sensibilisé les familles et les professionnels à investir les extérieurs avec les enfants. Via un appel à projets, 105 milieux d'accueil ont reçu des salopettes imperméables pour les enfants accueillis. Cette action a été renouvelée au-delà de la campagne, avec un nouvel appel fin 2024. Quelques bénéficiaires témoignent sur l'utilisation de ce matériel.



© Florence Wynants

Préalablement à la campagne « C'est dehors que ça se passe », l'ONE a commandité une recherche auprès de l'Université de Liège et du RIEPP<sup>1</sup>. Les chercheurs ont formulé des recommandations pour permettre aux enfants d'investir davantage les environnements extérieurs. Par exemple, des équipements adaptés peuvent faciliter la transition intérieur/extérieur des enfants ainsi que les activités au dehors en elles-mêmes. Favoriser l'acquisition de tels équipements est une des recommandations à la base de l'action « salopettes ». À cela s'ajoute la volonté de faire réfléchir et intégrer l'investissement des espaces extérieurs dans les projets d'accueil. Ou encore, de travailler sur les représentations des professionnels et des parents. En effet, les sorties par tous les temps sont parfois freinées par les craintes ou difficultés perçues par les adultes.

Pourtant, dans la balance entre les bénéfiques et les risques (de tomber malade par exemple), passer du temps à l'extérieur a de nombreux effets bénéfiques pour la santé de l'enfant. Par exemple, il vaut mieux respirer l'air frais extérieur plutôt que celui intérieur potentiellement vicié et pollué (particulièrement en automne et en hiver où l'aération est moindre). De plus, une exposition régulière à différentes températures ambiantes permet à l'enfant de s'adapter plus facilement à ces changements et le rend plus résistant.<sup>2</sup>

Le fait de sortir par tous les temps joue un rôle primordial dans l'éveil sensoriel des tout-petits. Ils peuvent goûter, toucher, sentir, entendre, et voir les phénomènes de la nature qui changent au fil des saisons. Les enfants observent leur « impact » sur l'environnement en jouant et expérimentent. En effet, selon qu'il pleuve, qu'il neige, ou qu'il fasse ensoleillé, la nature et l'environnement réagissent de manière différente, cela génère des jeux différents, ce qui contribue à une réflexion et un imaginaire plus large.

Dès lors, investir l'extérieur favorise le développement psychomoteur ainsi que le langage et les échanges, par exemple autour de la météo.

Au vu de ces recommandations de la recherche et des bienfaits pour les enfants, un appel à projet a été proposé aux professionnels des milieux d'accueil dont l'enjeu était l'acquisition d'un petit lot de salopettes. Au travers d'un questionnaire, il leur était demandé de partager comment ils pourraient davantage investir les espaces extérieurs, intégrer cette pratique dans leur projet d'accueil et associer les familles dans cette évolution. Près de 260 milieux d'accueil (crèche avec et sans subside, co-accueillante(s)

<sup>1</sup> Réseau Initiatives Enfants-Parents-Professionnels.

<sup>2</sup> « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance », p.43, ONE, 2023.



d'enfants en SAE ou indépendante(s)) ont ainsi répondu à l'appel, preuve de l'engouement pour cette réflexion !

Nous avons demandé aux quelques 105 milieux d'accueil sélectionnés de nous transmettre un retour d'expériences sur leur investissement des espaces extérieurs avec les enfants et l'apport de ces salopettes.

« Les enfants de plus de 18 mois ont adoré les salopettes fournies par le projet et nous aussi. Nous leur mettons avec des bottes pour jouer dans le jardin, aller se promener lorsqu'il y a des flaques ou des chemins boueux. Ils s'y sentent à l'aise, bien au chaud et parfaitement protégés ! Un plaisir pour eux, et une grande source de tracas en moins pour nous qui pouvons leur offrir plus de liberté sans crainte de les voir prendre froid ou de devoir les changer dès leur retour à l'intérieur ». Céline Douze, co-accueillante d'enfants indépendante, Isières

« Avec les salopettes, nous avons pu mieux investir l'espace extérieur. Elles nous ont permis de sortir chaque jour, même cinq minutes. Les enfants y trouvent un réel plaisir et cela limite considérablement les sources de conflits. Ils apprennent à s'habiller seul, avec un peu d'aide tout de même. L'espace extérieur leur permet de découvrir, courir, sauter, explorer, grimper et surtout s'émerveiller. Ils ont pu observer ou découvrir des insectes et des escargots. Je constate que depuis que nous sortons chaque jour, les enfants ont un meilleur appétit et un meilleur sommeil. Pour nous, ce projet ce n'est que du positif. Il est extrêmement bénéfique pour tous ! Merci ! » Nadia Baha, accueillante d'enfants salariée du SAE CRPE, Clermont

### Laisser s'exprimer les émotions et les représentations des adultes

Le projet de sortir par tous les temps a nécessairement provoqué des émotions chez les adultes, parents comme professionnels. Peur que les enfants se salissent, peur qu'ils attrapent froid, crainte que les enfants ne soient pas dans un confort suffisant pour expérimenter et découvrir l'environnement extérieur... comme l'exprime la directrice de la crèche Hathi : « Il a fallu pas mal de temps pour vaincre les réticences d'aller dehors quand il ne fait pas beau, quand il fait trop froid... ».

Au travers des différentes expériences, il semble incontournable de partager entre adultes sur nos représentations pour qu'émerge l'équilibre entre les contraintes, les risques et les bénéfices perçus pour les enfants.

### Donner à l'enfant une place active<sup>3</sup>

Souvent, les temps d'habillage et de déshabillage peuvent être sources de stress chez les professionnels. En effet, lorsqu'il faut habiller quelques enfants pour sortir et savoir que dans quelques minutes leurs vêtements seront trempés à cause de l'herbe humide, cela peut vite générer une certaine frustration.

L'appel à projets a invité les professionnels à questionner les routines, les temps d'attente (faut-il que tout le monde soit habillé pour pouvoir sortir ?) ainsi que l'aménagement de l'espace d'habillage/déshabillage pour en faire un vrai lieu de manipulation des salopettes et d'expérimentation par les enfants.

« Il a fallu s'organiser pour que les moments d'habillage et de déshabillage ne se transforment pas en moments de stress pour le personnel et en frustrations et pleurs pour les enfants ». Crèche Hathi, Bruxelles



PHOTO

PHOTO

© Dominique Demelenne

<sup>3</sup> Office de la Naissance et de l'Enfance (2024). Repères pour des pratiques d'accueil de qualité, 0-3 ans, III. Repère 9 p.31 Bruxelles : ONE.

« Les salopettes ont offert l'avantage de faciliter les moments d'habillage avant les sorties. Un des obstacles récurrentement soulevé par les puéricultrices concernant l'investissement des espaces extérieurs était le temps et l'énergie nécessaires pour équiper l'ensemble des enfants. Les salopettes sont très pratiques et peuvent facilement être enfilées au-dessus des vêtements des enfants ». Crèche Notre Dame des Tout-Petits, Namur

« Au point de vue utilisation, il a fallu pour certains enfants « appréhender » le vêtement. Pour les puéricultrices, ça prend un peu plus de temps au niveau « préparation » de l'enfant mais, au final, ça permet aux enfants de pouvoir explorer la pelouse, la terre ... car une fois de retour, il n'y a plus qu'à enlever la salopette, pas besoin de changer entièrement l'enfant parce qu'il est mouillé ou plein de terre ». Crèche Centre petite enfance, Nivelles

## Sortir par tous les temps, un enjeu du projet d'accueil

« Le projet d'accueil stipule que :

*Lorsque la météo le permet (et nous ne craignons pas quelques gouttes), nous profitons de l'environnement extérieur. Pour ce faire, la cour, le jardin et le préau sont directement accessibles depuis les services. Les sorties dans le quartier font également partie intégrante de notre projet d'accueil (bibliothèque, découvertes nature...).*

*À cet effet, il est souhaitable que votre enfant dispose, dans son casier, de bottes de pluie et d'une tenue adaptée pour l'extérieur.*

*En tant que responsable, j'aimerais que le début de cette phrase « lorsque la météo le permet » puisse être modifiée pour devenir « chaque jour ». Cette vision, partagée par une partie de l'équipe, se heurtait malgré tout à des : « oui mais, les parents n'apportent pas tous des tenues adéquates, oui mais il faut beaucoup de temps pour les habiller, oui mais... »*

*Outre le fait de travailler en équipe sur le fond de ces retours et les représentations, il me semblait indispensable de trouver également des solutions pratiques pour lever les arguments premiers ». Crèche Nos graines d'avenir, Hermée (Oupeye)*

Sortir de son milieu d'accueil avec les enfants permet également de lui donner de la visibilité.

« Nous avons la chance d'habiter à proximité du canal historique du centre et dès que nous en avons l'occasion nous sortons promener avec nos petits accueillis. [...] Nous ne sortons d'ailleurs pas seulement au printemps/été mais tout au long de l'année. Les promenades font partie intégrante de notre projet d'accueil, nous sommes d'ailleurs bien connus dans le quartier pour cela ! Les P'tits Mouns sortent déjà depuis de nombreuses années à toutes les saisons ! » Co-accueil du SAE Pirouline-Pause cartable, La Louvière



6A



© Crèche d'Anhée

5A



PHOTO

© Dominique Demellenne

5A



© La maison ouverte

4A



PHOTO

© Les petites fripouilles

© P'tits Mouns



## S'équiper adéquatement

Plusieurs équipes ont partagé l'importance de la qualité des salopettes fournies en lien avec les valeurs de leur projet d'accueil. Être équipé pour explorer en toute liberté de mouvement (les flaques, les butes de terre), découvrir (la rosée dans l'herbe ou la neige), manipuler (la boue, les cailloux, le sable mouillé, les morceaux de bois...) grâce aux cinq sens est souvent cité par les milieux d'accueil. Nous pensons souvent aux enfants mais il semble aussi important de penser aux adultes qui accompagnent les enfants dans les mêmes conditions climatiques.

Prévoir une polaire, de bonnes chaussures d'extérieur et pourquoi pas une salopette d'extérieur comme les éducateurs de la petite enfance dans les pays nordiques.

© Ophélie Chavalle et Virginie Chavalle



« Avec les salopettes, plus d'inquiétude de mouiller les vêtements. Les enfants sont bien protégés ! Ces salopettes sont vraiment super ! Elles protègent bien les enfants ; sont de bonne qualité et imperméables ; s'enfilent facilement et ont des élastiques aux pieds ; sèchent rapidement après utilisation et se lavent facilement ». Crèche Bébé futé, Incourt

« Le resserrement des salopettes à la ceinture, par pression, nous a paru plus judicieux à l'usage que les élastiques. Les pressions non fermées nous permettent de pouvoir glisser la combinaison par-dessus les manteaux des enfants, les préservant de l'humidité ou des taches de terre éventuelles si l'enfant s'assied ou s'allonge par terre ». Mesdames Compère et Demelenne, co-accueillantes d'enfants indépendantes, Plainevaux

« Elles s'enfilent facilement et les élastiques du bas du pantalon permettent de tenir les petites bottes, c'est génial car parfois les enfants les perdent et on les retrouve en chaussettes dans le jardin ! Les enfants acceptent sans problème de les enfiler ». Crèche du CPAS d'Ath

« Elles se sèchent très vite à l'air libre et, une fois bien sèches, la terre/boue éventuellement dessus se retire facilement en les brossant simplement. Elles se rangent facilement, ne prennent que très peu de place et sont douces et jolies.

*Les enfants les adorent !* » Céline Douze, co-accueillante d'enfants indépendante, Isières

« Madame Lesy a l'habitude d'aller dehors avec les enfants. Ils sont donc allés voir les poules, se sont roulés par terre. À aucun moment, ils n'ont paru gênés dans leur mouvement par cette protection. L'usage de ces deux salopettes est hyper pratique parce qu'en effet elles sont bien hermétiques. Pas de vêtements mouillés malgré l'herbe humide ! Et pourtant, les enfants sont restés près d'une heure trente dehors.

*L'accueillante aussi était ravie. Peut-être davantage que les enfants parce qu'au final, les enfants à cet âge-là, cela leur importe peu d'avoir des vêtements mouillés... Grâce à ces salopettes, elle ne se tracasse plus. Les petits resteront bien au sec et elle ne devra pas les changer !* » Service d'accueil d'enfants de l'ISBW

## Petits et grands, tous dehors

Grâce aux salopettes, même les enfants qui ne marchent pas restent au sec.

« Alors qu'avant, lorsque nous sortions avec les enfants par temps pluvieux ou humide, les plus petits étaient obligés de rester à l'intérieur, observant par la fenêtre les plus grands gambader dehors et suscitant parfois des frustrations ; aujourd'hui les enfants plus petits et qui ne marchent pas encore, sont vêtus d'une belle petite salopette afin de pouvoir explorer le jardin en toute tranquillité, sans risque de se salir ou de se mouiller lorsque le sol est humide, et ça c'est vraiment génial ! » Crèche du Sacré-Cœur, Bruxelles

« Au-delà de ces avantages, les salopettes ont permis à certains enfants qui avaient des besoins particuliers de profiter également des espaces extérieurs. Un enfant qui a dû porter un plâtre lui couvrant le pied jusqu'au haut de la cuisse ne pouvait plus se déplacer qu'en position assise. La salopette, lui couvrant bien la jambe, lui a permis de jouer et de se déplacer dehors avec les autres enfants ». Crèche Notre Dame des Tout-Petits, Namur

## Communiquer et impliquer les familles

L'importance de communiquer avec les familles sur les bénéfices pour les enfants et l'implication attendue de leur part pour la mise en œuvre du projet d'accueil a pu être mis en avant dans le cadre de cet appel à projets.

« Nous avons également reçu des retours positifs de la part des parents. L'utilisation des salopettes a suscité l'intérêt et les échanges avec les parents : questions, recommandations concernant la qualité des salopettes, sensibilisation sur les vêtements de crèche adaptés, présentation de notre projet de formation sur l'investissement des espaces extérieurs, etc. » Crèche Notre Dame des Tout-Petits, Namur

## Un projet qui mobilise tout un système

Cette dimension n'a pas été évoquée explicitement par les retours reçus, mais il est important de rappeler que sortir par tous les temps est un projet d'équipe qui mobilise TOUTE l'équipe. La direction et le personnel d'encadrement PMS qui impulse et/ou soutien la dynamique d'équipe d'accueil mais également le personnel de nettoyage par exemple. Parfois, malgré toute la bonne volonté, l'organisation et les routines mises en place, il se peut qu'il y ait un peu de terre ou d'eau ce qui génère un travail supplémentaire d'entretien des locaux. Par ailleurs, l'acquisition de matériel par le milieu d'accueil nécessite son entretien (machine à laver, séchage...). Il est donc primordial d'associer le **personnel d'entretien** à la démarche pour que le projet d'accueil et de sortie par tous les temps ne suscite pas des frustrations et des conflits au sein de l'équipe.



© Les Joyeux Lurons

De même, le **personnel de préparation du repas** doit également être impliqué. Parfois, les aléas des balades et des découvertes, de l'enthousiasme pour une flaque ou un talus peut décaler légèrement les temps de repas. Il est dès lors indispensable de réfléchir avec le personnel d'intendance. Enfin, **les ouvriers ou le personnel d'entretien des extérieurs** peuvent également être sollicités pour faciliter ou agrémenter le projet de sortie par tous les temps, par exemple en créant un arbre à bottes ou un support pour sécher les salopettes.

Il est aussi bon de rappeler que le Pouvoir organisateur (PO) est le premier soutien des projets de l'équipe.

Dans un système, les autres milieux d'accueil proches ou du réseau peuvent être des ressources pour se soutenir en cas de difficulté et échanger les bons plans. De même, les écoles maternelles, dont nombreuses pratiquent « l'école du dehors » peuvent elles aussi être des partenaires dans la réflexion sur les sorties par tous les temps et l'habillement des enfants.

En conclusion, voici le verdict de la crèche « Nos graines d'avenir » d'Hermée (Oupeye) :

« Les essayer, c'est les adopter ! »

*Les puéricultrices sont conquises par la facilité d'utilisation. Le stress que les vêtements personnels portés par les enfants soient salis, n'existe plus. Elles constatent que la liberté de mouvement des enfants n'est nullement entravée. Lorsque les enfants s'autorisent spontanément à s'asseoir à terre ou sauter dans une petite étendue de boue, les puéricultrices n'y voient plus d'obstacles. L'observation des enfants en milieu extérieur dans des conditions encore peu explorées les émerveille.*

*Le retour approbateur des parents sur les sorties plus fréquentes fait foi de cercle vertueux.*

*La boue, la neige, les feuilles mortes peu investies jusqu'ici deviennent une matière première plus courante, pour la plus grande joie des enfants. L'investissement des espaces extérieurs multiplie les découvertes, les rencontres, les apprentissages.*

*Nous avons finalement mis en priorité l'achat de nouvelles salopettes afin d'en avoir pour chaque enfant ainsi que pour les plus petits n'ayant pas encore acquis la marche.*


*Conclusion : Que du positif ! »*

**Xavier GOOSSENS,**  
Conseiller pédagogique dans le Luxembourg

**Anne BAUDAUX,**  
Conseillère à la Direction Recherche et Développement

# L'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN 12 QUESTIONS

JURIDIQUE



La présence de stagiaires de courte ou longue durée dans les milieux d'accueil implique des modalités juridiques et un accompagnement psychopédagogique spécifiques.

## 1. Qu'est-ce qu'un stagiaire ?

Le **SPF Emploi, Travail et Concertation sociale** définit le stagiaire (m/f/x) comme : « toute personne qui suit un enseignement ordinaire et, dans le cadre de cette formation, effectue un travail chez un employeur en vue d'acquérir une expérience professionnelle ».

Habituellement, le stagiaire en milieu d'accueil émane de l'enseignement de plein exercice (enseignement secondaire qualifiant option puériculteur-trice<sup>1</sup> ou agent-e d'éducation) ou de promotion sociale (auxiliaire de l'enfance, éducateur-trice) et de l'enseignement supérieur (bachelier en Accueil et Education du Jeune Enfant (AEJE)). Des formations en alternance permettent aussi d'obtenir des titres pour travailler en milieu d'accueil. C'est le cas de la formation « accueillant-e d'enfants – chef-fe d'entreprise » dispensée par l'IFAPME/EFPME et la formation d'agent-e d'éducation qui peut être aussi obtenue en CEFA (Centre d'Education et de Formation en Alternance). En fonction de son lieu de formation, le stagiaire peut donc être mineur ou majeur.

D'autres stages font partie du cursus de formation initiale en lien avec les différents profils de fonction dans un milieu d'accueil (personnel psycho-médico-social et de direction).

<sup>1</sup> Les stagiaires « aspirant-e en nursing » peuvent effectuer des stages en milieu d'accueil car elles ont accès à la 7<sup>e</sup> année en puériculture leur permettant d'obtenir ce titre.

## 2. Quelle différence entre un stage de courte durée et de longue durée dans la fonction d'accueil ?

La majorité des stagiaires effectuent des **stages de courte durée** pour développer leurs compétences professionnelles et les mettre en pratique. Il s'agit de stages obligatoires, le plus souvent organisés en bloc de quelques semaines ou de quelques jours par semaine sur une période déterminée.

Par contre, un **stage de longue durée** se déroule sur 1 à 2 ans (30-38h/semaine) en crèche<sup>2</sup>. Il permet une intégration dans le milieu d'accueil pour observer et soutenir les professionnels dans leurs tâches quotidiennes. Dès lors, le stagiaire accueilli doit être inscrit dans un cursus respectant les règles en matière de formation initiale prévue par la réglementation<sup>3</sup>. Ce stage s'effectue dans le cadre de la formation en alternance ou de la formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (IFAPME/EFPME). Il implique la signature d'une convention de stage tripartite (milieu d'accueil/centre de formation/stagiaire) et une rétribution mensuelle.

<sup>2</sup> Dès lors, un co-AEI ou un(e) AEI ne peut pas accepter de convention de longue durée.

<sup>3</sup> Cf. les articles consacrés à la formation initiale de l'arrêté du GCF du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s.

Dans les deux situations, le stage est combiné avec les cours théoriques et pratiques dispensés par l'institution d'enseignement et prépare à l'entrée dans la profession.

### 3. Dans quels milieux d'accueil les stagiaires peuvent-ils être présents ?

Pour les stagiaires assurant une fonction d'accueil, le stage de courte durée peut s'effectuer aussi bien dans les crèches, en SASPE que chez les (co)accueillantes (m/f/x).

Par contre, un stagiaire sous convention de stage de longue durée (dans le cadre d'une formation en alternance - IFAPME/EFPME) a accès à un stage uniquement en crèche.

FONCTION D'ACCUEIL	CRÈCHE (SUBVENTIONNÉE OU NON)	SASPE	SAE	(CO) AEI
Stagiaire de courte durée	✓	✓	✓	✓
Stagiaire de longue durée	✓	✗	✗	✗

Pour des questions de continuité dans l'accueil des enfants, le nombre de personnes amenées à intervenir dans un groupe d'enfants doit être limité. Par conséquent, la présence d'un seul stagiaire par groupe de vie ou chez l'accueillante ou dans le co-accueil et par période de stage est recommandée. C'est pourquoi, l'organisation de stages en « bloc » est privilégiée.

### 4. Quel stagiaire accueillir ?

Il revient au milieu d'accueil et à son pouvoir organisateur, de déterminer quel public stagiaire il accueille en son sein et comment les stages s'organisent dans le respect du projet d'accueil, de la possibilité d'encadrer au mieux le stagiaire...

S'il ne souhaite pas se limiter à l'accueil de stagiaires pour les formations reconnues pour les métiers de l'Accueil Petite Enfance, il est important de spécifier à chaque stagiaire que l'accès à un stage n'équivaut pas pour autant à l'accès à la fonction. Par exemple, un stage de découverte organisée par une institution tels que le FOREM ou par des organismes d'insertion socio-professionnelle, n'équivaut pas à une formation initiale.

Dans le cas d'une formation non reconnue, ne dispensant aucun cours sur le développement des tout-petits en collectivité et sur les soins à leur apporter, il est recommandé que les tâches confiées se limitent aux tâches annexes à la fonction d'accueil (ex. tâches administratives, tâches ménagères, aide à la surveillance des enfants lors de l'utilisation de l'espace extérieur en présence du professionnel, etc.) ou à une observation.

### 5. Que peut faire un stagiaire ?

En vue de la préservation de la qualité des pratiques et de la mise en œuvre du projet d'accueil, l'intégration de tout stagiaire (pour un stage de courte ou de longue durée) doit faire l'objet d'une réflexion en équipe. Les tâches confiées et le niveau d'encadrement sont définis en fonction de ses aptitudes et ajustées au fur et à mesure.

Les objectifs de stage de courte durée sont précisés par l'école dans une « convention de stage » négociée avec le milieu d'accueil : découverte du métier, prise en charge d'un enfant, d'un groupe d'enfants, d'un aménagement de l'espace... sous la responsabilité du personnel d'accueil

présent. La durée du stage détermine l'implication du stagiaire au sein du milieu d'accueil. Il est rappelé que le stagiaire sous convention de courte durée ne remplace pas le personnel d'accueil ou une (co)accueillante.

Pour les stagiaires PMS et direction, les objectifs du stage sont en lien avec les fonctions.

Pour l'alternance avec l'IFAPME-EFPME, le stage de longue durée correspond à l'année de formation et fait l'objet d'une convention tripartite avec rémunération<sup>4</sup>. Son intégration progressive le met en situation de responsabilité par rapport aux tâches quotidiennes. Dès lors, il est recommandé que le stagiaire ne reste pas seul dans les premiers mois du stage. Les périodes d'ouverture (matin) et de fermeture (soir) du milieu d'accueil sont préférentiellement assurées par du personnel expérimenté.

Pour aider les milieux d'accueil, un document « Repères pour un tutorat organisé » a été édité en 2022 par l'APEF<sup>5</sup>. Ce document est le fruit d'un travail mené par l'ULiège dans le cadre d'un projet soutenu par l'APEF et qui a fait l'objet d'un accord entre les réseaux d'enseignement, l'ONE, les fonds sociaux. Le document peut être téléchargé sur [tutorat.org](http://tutorat.org) ou commandé à l'APEF.

<sup>4</sup> Contrairement à la convention pour un stage de courte durée, la convention dans le cadre de la formation en alternance IFAPME / EFPME implique des obligations réglementées (cf. réponse aux questions 8 et 9).

<sup>5</sup> Association Pour l'Emploi et la Formation.

## 6. Les stagiaires sont-ils comptabilisés dans la norme d'encadrement ?

FONCTION D'ACCUEIL	COMPTABILISÉ DANS LA NORME D'ENCADREMENT
Stagiaire de courte durée	✗
Stagiaire de longue durée	✔ (= en crèche)

En crèche, seuls les stagiaires de longue durée, sous convention dans le cadre de la formation en alternance ou de la formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, sont comptabilisés à concurrence **d'un stagiaire maximum par tranche complète de 14 places**<sup>6</sup>.

Néanmoins, tout stagiaire reste sous la responsabilité du milieu d'accueil.

## 7. Quelles sont leurs obligations en matière de santé ?

Tout stagiaire est soumis aux mêmes exigences que toute personne appelée à être en contact régulier avec les enfants accueillis dans les milieux d'accueil de la petite enfance.

Par conséquent, il doit disposer :

- De la preuve de l'état d'immunité contre la rubéole (pour les femmes de 15 à 50 ans). Un document médical reprenant la date de vaccination est suffisant.
- D'un certificat de santé physique et psychique, renouvelé annuellement. Il appartient à la direction du milieu d'accueil de s'assurer de la validité du certificat. Pour les stages de courte durée, l'ONE suggère que le certificat original soit conservé par l'école et qu'une copie soit remise à chaque milieu d'accueil fréquenté par le stagiaire durant l'année scolaire.

Outre ses obligations en matière de santé, le stagiaire de 18 ans et plus doit fournir au milieu d'accueil un extrait de casier judiciaire exempt de toute condamnation ou mesure d'internement pour fait de mœurs ou de violence à l'égard de mineurs (ou une copie dont l'original est conservé par l'école pour les stages de courte durée).

## 8. Qu'en est-il de la convention de stage ?

Pour le stage de courte durée, le milieu d'accueil veille à signer une convention (établie avec l'établissement scolaire ou l'organisme de formation professionnelle) avec l'intéressé (m/f/x).

La **convention de stage** comprend les modalités pratiques du stage, les horaires, les tâches, l'encadrement du

stagiaire, etc. Le milieu d'accueil prend connaissance des autres documents éventuellement à sa disposition et s'entretient avec le stagiaire et/ou l'école sur les attentes respectives, les objectifs du stage, les outils d'apprentissage, les compétences déjà acquises, les critères d'évaluation, etc.

Le stagiaire prend connaissance des documents mis à sa disposition, tels que le projet d'accueil, le contrat d'accueil, l'organigramme de l'équipe, le règlement de travail, le document d'intégration éventuellement prévu par le milieu d'accueil.

La convention de stage pour un stagiaire de longue durée est obligatoire et entraîne des droits et des devoirs pour les trois signataires.

## 9. Le milieu d'accueil doit-il rémunérer le stagiaire ?

Le stagiaire de courte durée est présent dans le milieu d'accueil dans le cadre de sa formation initiale : il ne reçoit pas de rémunération, ne remplace aucun professionnel dans l'accueil des enfants et ne compte pas dans le taux d'encadrement.

Par contre, le stagiaire de longue durée participe, sous supervision, à l'encadrement des enfants. Par conséquent, le pouvoir organisateur du milieu d'accueil doit :

- lui payer une allocation mensuelle déterminée (ex. : pour la formation de « chef/cheffe d'entreprise : accueillant(e) d'enfants », le montant s'élevait, en 2024, à 662.55 € pour un stagiaire non qualifié de 1<sup>ère</sup> année. Ce montant augmente en 2<sup>ème</sup> année et varie en fonction de la qualification initiale du stagiaire) ;
- payer l'ONSS correspondante (réduite) ;
- intervenir dans les frais de déplacement suivant les prescriptions légales.

	RÉMUNÉRATION	DÉFRAIEMENT
Stagiaire de courte durée	✗	✗
Stagiaire de longue durée	✔	✔

## 10. Quelles assurances contracter pour couvrir le stagiaire ?

L'assurance en responsabilité civile et professionnelle et dommages corporels contractée par le milieu d'accueil couvre les dommages que le stagiaire peut occasionner à un tiers, notamment les enfants.

<sup>6</sup> Article 15 § 2 de l'Arrêté « autorisation et subvention » du GCF du 2 mai 2019.

Pour le stagiaire de courte durée, cela dépendra du type de stagiaire : dans l'enseignement, l'assurance de l'école couvre généralement le stagiaire. Il appartient au pouvoir organisateur du milieu d'accueil de vérifier ce volet auprès de l'établissement scolaire concerné.

Pour le stagiaire de longue durée, il doit en plus être couvert par une assurance accident du travail contractée par le milieu d'accueil.

## 11. Le Code du bien-être au travail leur est-il applicable ?

Oui, le **Code du bien-être au travail** s'applique aussi à tout stagiaire. Par conséquent, le milieu d'accueil doit prendre des mesures pour évaluer, combattre, éviter et limiter les risques qui lui incombent, adapter son travail si nécessaire, organiser la prévention (l'informer, lui donner des instructions appropriées), etc. Dès lors, le pouvoir organisateur du milieu d'accueil et sa direction, l'accueillante d'enfants ou le (co)accueil sont invités à partager au stagiaire les éléments relevés dans l'analyse de risques et les mesures de prévention y afférentes. De même, il l'informe des procédures de crise mises en place dans le lieu d'accueil.

Le stagiaire doit quant à lui prendre soin de sa sécurité et de sa santé, ainsi que de celles des autres personnes, utiliser correctement le matériel à sa disposition, signaler les situations qui représentent un danger et coopérer dans la mise en œuvre du Code du bien-être au travail.

## 12. Que mettre en place pour accompagner le stagiaire ?

L'accueil d'un stagiaire au sein de l'équipe du milieu d'accueil, du Service d'accueil d'enfants, de l'accueillante d'enfants indépendante ou du co-accueil se prépare, s'anticipe. Il faut penser la durée du stage, penser la place et le rôle du stagiaire dans le milieu d'accueil. Adapter la place du stagiaire en fonction de ses compétences, de sa progression dans la prise en charge éventuelle des enfants. Une personne tutrice, un référent doit être identifié dans l'accompagnement spécifique du stagiaire, dans sa formation et dans son évaluation. L'accueil de stagiaires est déconseillé en début d'autorisation. En effet, il s'agit dans un premier temps d'assurer la cohérence des pratiques au sein de la nouvelle équipe de professionnels ou de l'accueillante d'enfants ou du co-accueil avant d'envisager de transmettre des gestes professionnels et d'accompagner la réflexion du ou de la stagiaire.

**Laurence MARCHAL,**

*Responsable de la Direction psychopédagogique*

**Jordane BENZAIER et Florine KAIN,**

*Collaboratrices support et communication  
à la Direction de la Coordination Accueil*

D'AUTRES QUESTIONS ?

### POUR ALLER + LOIN :

- Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0 – 3 ans) (2024) « Soutien à l'activité des professionnel(le)s », pp. 30-36
- Brochure « Accueillir et accompagner des stagiaires en milieu 0-3 ans », ONE, 2012.
- « Repères pour un tutorat organisé », APEF, 2022.



# TOUTE LA DOCUMENTATION DIRECTEMENT ACCESSIBLE SUR PRO.ONE !

INFOS  
DU SECTEUR

Un nouvel outil d'accès à l'information personnalisé est disponible sur votre portail professionnel.

Votre portail professionnel Pro.ONE propose désormais un espace de documentation sur mesure, de quoi simplifier votre accès à l'information ! Ce nouvel outil, directement alimenté par les différents services de l'ONE, vous permet de consulter et télécharger tous les documents dont vous avez besoin : décrets, arrêtés, circulaires, communications, brochures, référentiels, modèles et formulaires ONE, fiches (outils) et tutoriels.

## Comment y accéder ?

Connectez-vous à Pro.ONE. Cliquez sur l'icône « Documentation » dans le menu à gauche. De plus, les derniers documents mis en ligne concernant votre secteur vous seront proposés en page d'accueil.

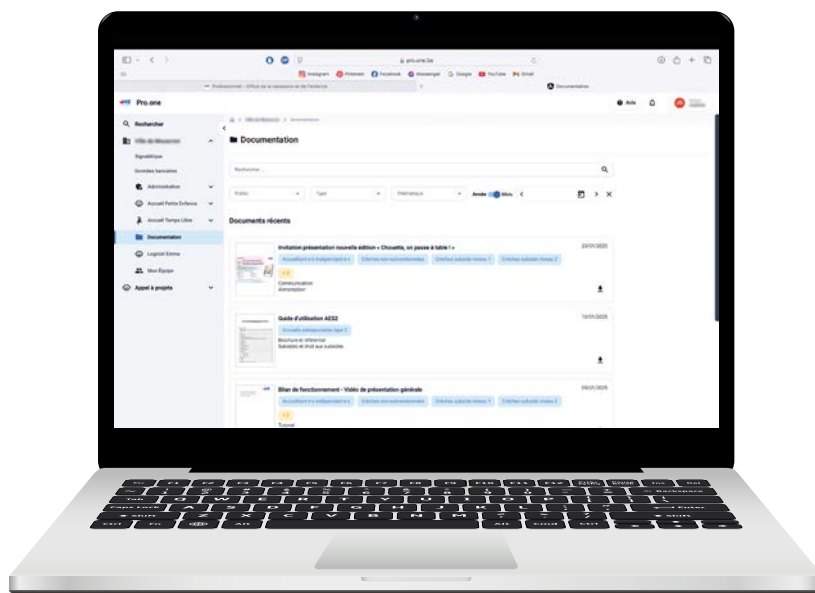
## Comment trouver l'information ou le document recherché ?

La recherche peut s'effectuer :

Soit **par mots-clés** contenus dans le titre ou dans le corps de texte.

Soit via différents filtres :

- **Public** : Si vous êtes un pouvoir organisateur concerné par plusieurs types de structure d'accueil, il sera possible pour vous de filtrer vos documents par type de public.
- **Type de document** : Sélectionnez un (ou plusieurs) type(s) de document que vous souhaitez voir apparaître.



© Justine Gilson

- **Thématique** : Sélectionnez une (ou plusieurs) thématiques afin de voir les documents qui s'y rapportent. Un document peut être lié à plusieurs thématiques. Pour information, vous trouverez les arrêtés et décrets dans la thématique « réglementation ».
- **Période** : Recherchez un document par mois ou par année est également possible. Les documents sont répertoriés par date d'édition (c'est-à-dire la date à laquelle le document a été créé et non pas la date à laquelle il a été mis en ligne). Par exemple, vous cherchez une communication précise et vous vous souvenez du moment où celle-ci a été envoyée.

Vous avez trouvé le document que vous cherchiez ? Les documents sont consultables directement en ligne ou téléchargeables via le bouton en haut à droite de la fenêtre.

Des documents annexes ou similaires vous seront parfois suggérés sous la dénomination « documents liés ». Par exemple, vous cherchez le modèle de contrat d'accueil, nous vous suggérons la communication relative à celui-ci et son mode d'emploi.

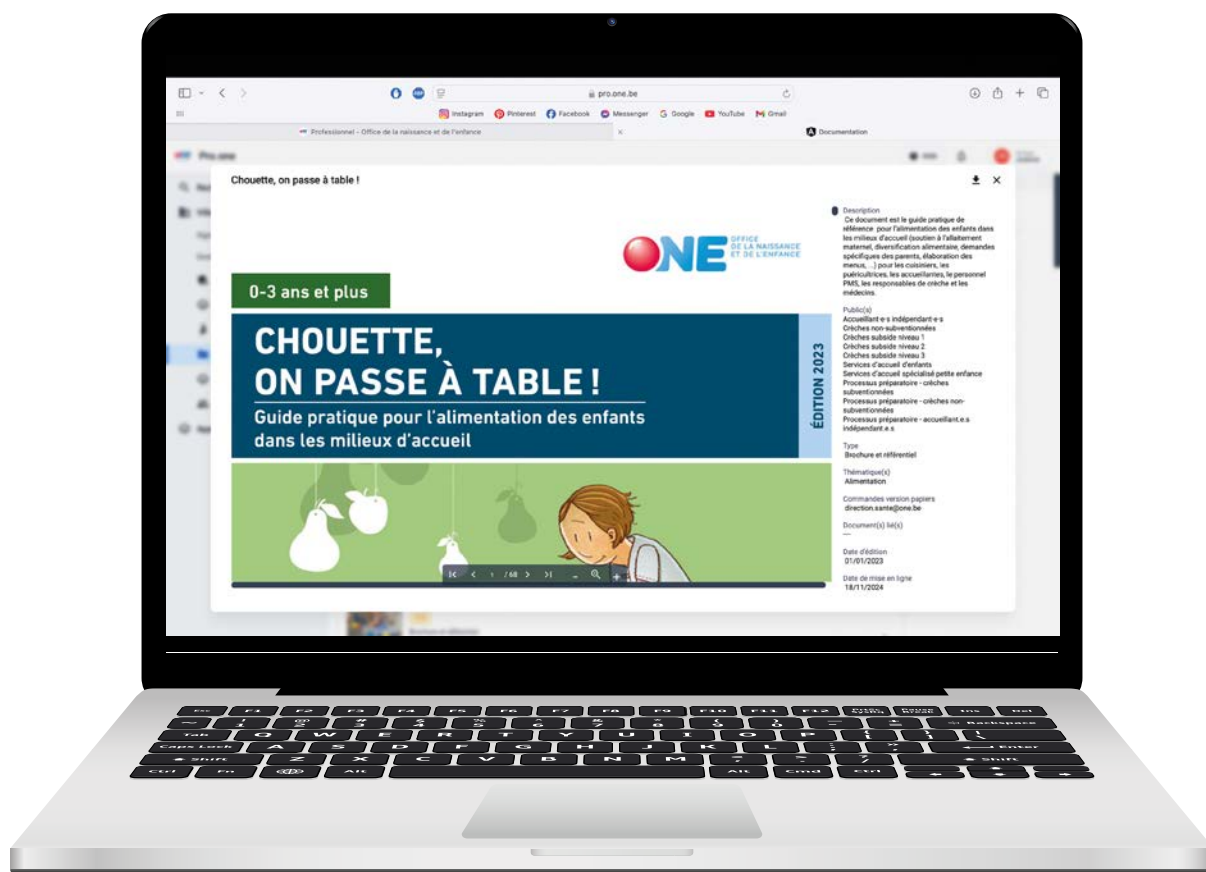
## Comment êtes-vous avertis de la mise en ligne d'un nouveau document ?

Lorsqu'un nouveau document qui vous concerne est mis en ligne, vous recevez à la fois une notification sur Pro. ONE (les notifications sont visibles dans l'icône "cloche" en haut à droite de votre écran) et par courriel à l'adresse de contact renseignée dans votre fiche signalétique Pro.ONE (cette option peut être désactivée). Nous vous invitons dès lors à bien tenir vos informations de contact à jour dans votre signalétique.

Actuellement, la documentation en ligne sur Pro.ONE inclut uniquement les documents « généraux », c'est-à-dire commun à un (ou plusieurs) type(s) de structure(s) ou milieu(x) d'accueil. Néanmoins le développement d'un espace dédié à vos documents individuels est prévu, nous espérons pouvoir vous proposer cette option courant 2025.

En attendant, nous espérons sincèrement que ce nouvel outil permettra de faciliter votre accès aux informations dont vous avez besoin ! Nous sommes preneurs de lire vos retours d'expériences et suggestions à l'adresse [pro@one.be](mailto:pro@one.be).

**Justine GILSON,**  
Support administratif et projets,  
Direction Appui et Conseil





Le portail **Pro.ONE** est l'interface entre vous, les professionnels de l'Accueil, et **ONE** OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE pour remplir vos tâches administratives et pour vous aider dans la gestion de vos dossiers.

### Un souci avec Pro.ONE ?

Notre Helpdesk, votre solution rapide.

## CONTACTEZ-NOUS

02 542 14 45

[pro@one.be](mailto:pro@one.be)



## SE CONNECTER SUR PRO.ONE EN TOUTE SÉCURITÉ

Depuis plus d'un an, l'ONE recommande vivement l'utilisation de la connexion forte via **itsme®** ou **eID** pour accéder à Pro.ONE. Cette mesure vise à renforcer la sécurité des données sensibles et à assurer un environnement numérique sûr pour les professionnels de la petite enfance.

La **connexion forte** ou authentification à deux facteurs combine deux éléments de vérification pour confirmer l'identité d'un utilisateur, ajoutant une couche de sécurité supplémentaire au simple mot de passe.

### Pourquoi utiliser la connexion forte ?

La mise en place de la connexion forte via **itsme®** ou **eID** sur Pro.ONE est cruciale pour garantir la sécurité des informations sensibles.

En adoptant ces méthodes d'authentification robustes, l'ONE protège les données des utilisateurs et assure un environnement numérique fiable et conforme aux normes légales.

#### Via ITSME®

- Inscription** : Téléchargez l'application **itsme®** et inscrivez-vous avec votre carte d'identité électronique belge (eID) ou un autre moyen approuvé.
- Connexion** : Utilisez votre numéro de téléphone et approuvez la connexion via l'application avec un code PIN ou l'authentification biométrique<sup>1</sup>.
- Sécurité** : L'application utilise des protocoles de sécurité avancés pour protéger les données de l'utilisateur.

#### Via eID

- Lecteur de carte** : Installez un lecteur de carte eID et le logiciel nécessaire.
  - Insertion de la carte** : Insérez votre carte d'identité dans le lecteur.
  - Saisie du PIN** : Entrez le code PIN de votre carte eID.
  - Accès sécurisé** : Les données échangées sont chiffrées pour une sécurité maximale.
- Pour plus d'informations, consultez le guide d'utilisation sur Pro.ONE ou contactez le Helpdesk par téléphone au 02/542.14.45 ou par mail à l'adresse [pro@one.be](mailto:pro@one.be).

**Paola KATAM EFOLOKO,**  
Gestionnaire Digitalisation et projets,  
Direction Appui et Conseil

<sup>1</sup> Empreinte digitale.

# DES GOÛTERS ACIDULÉS À LA RHUBARBE

RECETTES

La rhubarbe fait partie de la famille des polygonacées<sup>1</sup>. Elle se compose de tiges poussant hors sol ainsi que de grandes feuilles. Celles-ci peuvent prendre une couleur délicate entre le vert et le rouge.

## Comment bien la choisir ?

Les tiges doivent être charnues, sans tâches ni fissures ou marques de dessèchement. Lorsqu'on la plie, elle doit se casser facilement.



### ATTENTION :

Seules les tiges se mangent ; par contre, les feuilles, riches en acide oxalique, sont toxiques.

## ASTUCE :

Afin de retirer l'acidité, blanchir<sup>2</sup> les tronçons 2 minutes dans l'eau bouillante.

SAISON :  
AVRIL À JUILLET COMPRIS.



## Comment la conserver ?

Une fois nettoyée, elle se conserve au frigo dans le bac à légumes. Attention, la rhubarbe doit être consommée rapidement car elle ramollit.

## Comment la préparer ?

Laver les tiges et les sécher. Utiliser une brosse à légumes si besoin. Retirer les feuilles restantes. Pour les plus grosses tiges, plus filandreuses, couper 1 cm aux extrémités et éplucher les tiges en retirant grossièrement la première couche. Pour les tiges les plus fines, couper directement les tiges en tronçons.

## ASSOCIATIONS AROMATIQUES

- **ÉPICES ET HERBES** : badiane, vanille, cannelle, gingembre, menthe, verveine
- **PRODUITS LAITIERS** : fromage blanc, yaourt, mascarpone, fromages à pâte dure
- **VIANDES** : canard, porc, agneau
- **FRUITS ET LÉGUMES** : fraises, framboises, pomme, orange, citron, pamplemousse, betterave, panais



<sup>1</sup> Comme l'oseille et le sarrasin.

<sup>2</sup> Action de plonger l'aliment quelques secondes à quelques minutes dans une casserole d'eau bouillante avant de le plonger dans un bol d'eau glacée.

**Âge :**

à partir de 18 mois en milieu d'accueil

**Préparation :**

15 minutes

**Repos :**

2 heures

**Cuisson :**

30 minutes

**Matériel spécifique :**

Moule à manqué de 22cm de diamètre

**GÂTEAU RENVERSÉ À LA RHUBARBE****Ingrédients :**

- 400g de rhubarbe lavée et épluchée si besoin
- 2 cuillères à soupe de sucre roux + 2 cuillères à café de beurre
- 125g de beurre
- 100g de sucre roux
- 1 gousse vanille ou une cuillère à café d'extrait de vanille (facultatif)
- 2 œufs
- 125g de farine
- 100g de poudre d'amandes
- ½ sachet de levure chimique
- 80g de yaourt

**PRÉPARATION :**

1. Couper la rhubarbe en petit morceaux d'un centimètre et mélanger à 40g de sucre roux. Dans un plat hermétique, laisser macérer la rhubarbe 2h au frigo.
2. Egoutter la rhubarbe et récupérer le jus.
3. Beurrer le moule, saupoudrer d'une cuillère à soupe de sucre. Disposer les morceaux de rhubarbe dans le fond du moule.
4. Préchauffer le four à 180°C.
5. Dans un plat, fouetter 125g de beurre préalablement ramolli au micro-ondes avec 100g de sucre et l'extrait de vanille jusqu'à obtention d'une texture crémeuse.
6. Ajouter le yaourt et les œufs un à un en mélangeant bien au fur et à mesure.
7. Additionner la farine, la poudre d'amandes et la levure chimique jusqu'à obtention d'une texture homogène. La pâte reste épaisse.
8. Etaler la pâte sur le fond de rhubarbe et lisser à la spatule.
9. Cuire durant 30 minutes et vérifier la cuisson à l'aide d'un cure-dent.
10. Laisser refroidir avant de démouler. Servir avec la rhubarbe sur le haut du gâteau, badigeonner avec le jus de macération récupéré en début de recette.



## COMPOTE DE POMMES, RHUBARBE, VERVEINE

**Âge :**  
dès la diversification

**Temps de cuisson :**  
10-15 minutes selon la taille  
des morceaux

Pour un bébé de moins de 12 mois  
ou plusieurs enfants dès 12 mois  
selon l'utilisation

### Ingrédients :

- 100g de pomme type Jonagold
- 100g de rhubarbe à tiges fines
- 50g de fraises
- 2-3 feuilles de verveine lavées

### Préparation :

1. Laver, éplucher et couper les fruits en morceaux.
2. Dans un poêlon, cuire les ingrédients à couvert, en remuant de temps en temps.
3. Une fois les fruits bien compotés, ajouter quelques feuilles de verveine fraîches finement ciselées.
4. Ecraser grossièrement au presse-purée selon la texture attendue.

### Utilisation :

Cette compote peut servir de repas de fruits chez les bébés, d'accompagnement pour le goûter des grands (sur la tartine, dans un fromage blanc ou un entremet lacté), comme base pour une tarte aux fruits ou encore en remplacement du légume cuit au dîner (0 à 2 fois par mois chez les plus de 18 mois).



## PÂTE À TARTE MAISON

### Ingrédients :

250g de farine blanche ou 150g de farine blanche + 100g de farine semi-complète | 125g de beurre | 1 cuillère à soupe d'eau froide si nécessaire

### PRÉPARATION :

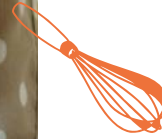
1. Placer le morceau de beurre nécessaire à la recette au congélateur durant 1
2. Dans un cul de poule (grand bol), tamiser la farine.
3. A l'aide d'une râpe, râper le beurre dans la farine et mélanger grossièrement du bout des doigts. La texture attendue est celle d'une pâte à crumble, la pâte ne doit pas chauffer, l'idée étant d'obtenir une boule sans que la pâte ne soit trop homogène (de petits bouts de beurre restent apparents). Si besoin, ajouter une petite quantité d'eau bien froide pour faciliter le travail.
4. Dans un bol couvert, laisser reposer 1h au frigo.
5. Fariner votre plan de travail bien propre et étaler la pâte. La disposer dans un moule à tarte et piquer le fond plusieurs fois à l'aide d'une fourchette.

### CUISSON :

Précuire la pâte 10 minutes à 180°C si celle-ci nécessite une cuisson supplémentaire par la suite (exemple : quiche). Poursuivre la cuisson durant 15 à 25 minutes selon la garniture.

Si ce n'est pas le cas, cuire la pâte à blanc durant 20 à 25 minutes à 180°C. Garnir ensuite de compote et fruits frais en tout genre.

**Cleo ROTUNNO,**  
Pôle diététique ONE



# ENVIE DE TROUVER une recette dans le Flash Accueil ?



Pour faciliter la recherche sur le site internet, les recettes sont classées en fonction du repas, du type de recettes ou des ingrédients principaux. Faites dérouler les menus et accédez aux recettes de la plus récente à la plus ancienne.

**CONSULTEZ-LES SUR [WWW.ONE.BE](http://WWW.ONE.BE)**

Professionnel > Milieux d'accueil >  
Flash Accueil > Recettes

**DES SUGGESTIONS ?**  
Contactez [flashaccueil@one.be](mailto:flashaccueil@one.be).



